



HAL
open science

Néocorie et koinon : les attestations et représentations du culte impérial fédéral sur les monnaies provinciales romaines du nord de l'Asie mineure (Pont, Paphlagonie et Arménie mineure).

Julie Dalaison

► To cite this version:

Julie Dalaison. Néocorie et koinon : les attestations et représentations du culte impérial fédéral sur les monnaies provinciales romaines du nord de l'Asie mineure (Pont, Paphlagonie et Arménie mineure).. Anne Kolb; Marco Vitale. *Kaiserkult in den Provinzen des Römischen Reiches – Organisation, Kommunikation und Repräsentation*, pp.189-228, 2016. halshs-01429179

HAL Id: halshs-01429179

<https://shs.hal.science/halshs-01429179v1>

Submitted on 10 Jan 2017

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

Kaiserkult in den Provinzen des Römischen Reiches

Kaiserkult in den Provinzen des Römischen Reiches

Organisation, Kommunikation und Repräsentation

Herausgegeben von Anne Kolb und Marco Vitale

DE GRUYTER

ISBN: 978-3-11-041671-8
e-ISBN (PDF): 978-3-11-042087-6
e-ISBN (EPUB): 978-3-11-042098-2

Library of Congress Cataloging-in-Publication Data

A CIP catalog record for this book has been applied for at the Library of Congress.

Bibliografische Information der Deutschen Nationalbibliothek

Die Deutsche Nationalbibliothek verzeichnet diese Publikation in der Deutschen Nationalbibliografie; detaillierte bibliografische Daten sind im Internet über <http://dnb.dnb.de> abrufbar.

©2016 Walter de Gruyter GmbH, Berlin/Boston

Einbandabbildung: Kaiserkulttempel des Städtebunds von Asia in Pergamon, Claudius (41–54 n. Chr); Photo: 2014 January World & Ancient Coin Signature Auction, Auktion 05.01.2014 Nr. 23931

Datenkonvertierung und Satz: Satzstudio Borngräber, Dessau-Roßlau

Druck und Bindung: Hubert & Co GmbH & Co. KG, Göttingen

☺ Gedruckt auf säurefreiem Papier

Printed in Germany

www.degruyter.com

Inhaltsverzeichnis

Vorwort — IX

Provinzen und ihre Kaiserkulte – Quellen, Probleme und Ergebnisse — 1

I. Besonderheiten, Genese und Entwicklung

Jesper Majbom Madsen

**Who Introduced the Imperial Cult in Asia and Bithynia?
The Koinon's Role in the Early Worship of Augustus — 21**

Werner Eck

Der Senat und der Herrscherkult — 37

Hadrien Bru

Le culte impérial dans l'Orient romain: mythes, rites et structures — 57

Domitilla Campanile

Specificità delle origini e dello sviluppo del culto imperiale in Licia — 79

Filippo Battistoni

Dediche licie a Roma — 97

Michael A. Speidel

**Augustus-Tempel in Indien und im Partherreich?
Zur Tabula Peutingeriana und zum römischen Kaiserkult
ausserhalb des Römischen Reiches — 101**

Peter Herz

Die Agonistik und der Kaiserkult — 123

Denise Reitzenstein

Agonistik und Kaiserkult in Lykien — 133

II. Städte und ihre Kulte

Gabrielle Frija

**Les cultes impériaux dans les cités d'Asie Mineure:
des spécificités provinciales? — 159**

Barbara Holler

**Poliskult und Provinzkult – Der Einfluss des Provinzkultes und
die Homogenisierung durch den Herrscherkult für Octavian/Augustus
in der Provinz Asia — 173**

Julie Dalaison

**Néocorie et *koinon*: les attestations et représentations
du culte impérial fédéral sur les monnaies provinciales romaines du nord
de l'Asie mineure (Pont, Paphlagonie et Arménie mineure) — 189**

Holger Wienholz

Eine severische Neokorie im Bacchustempel von Baalbek — 229

III. Städtebünde und ihre Kulte

Francesco Camia

**Between Tradition and Innovation:
Cults for Roman Emperors in the Province of Achaia — 255**

Richard Bouchon

**Les Thessaliens et le culte des empereurs de Rome:
Tradition, intégration, polycentrisme et jeu d'échelles — 285**

Lorenzo Cigaina

**Der Kaiserkult bei den Kretern in Bezug auf ihre Teilhabe am Militärwesen
des römischen Reiches — 309**

Søren Lund Sørensen

**The Bithynians again!
The *koina* and their supposed involvement in cases of *repetundae* — 337**

Marco Vitale

***Provinciae* als beschlussfassende Instanzen in Inschriften
von Baetica bis Anatolien — 353**

IV. Lokale Eliten und Kaiserkult: Priesterinnen und Priester

Tønnes Bekker-Nielsen

Leading men — 367

Babett Edelmann-Singer

**Die Kaiserpriesterinnen in den östlichen Provinzen des Reiches –
Reflexionen über Titel, Funktion und Rolle — 387**

V. Spätantike: Kontinuitäten – Ende des Kaiserkults?

Alister Filippini

**Fossili e contraddizioni dell' „era costantiniana“:
i dignitari del culto imperiale nella Tarda Antichità e il loro ruolo nelle
„riforme religiose“ di Massimino Daia e Giuliano. — 409**

Christian R. Raschle

**Bis wann bleibt der Kaiser „Kult“? Die Verehrung des Kaiserbildes als Akt
der Zivilreligion in der Spätantike — 477**

Die Autoren — 497

Quellenregister — 498

Vorwort

Der vorliegende Band präsentiert die Beiträge der interdisziplinären Tagung, die vom 25.–27. September 2014 am Historischen Seminar sowie am Institut für Archäologie der Universität Zürich zum Thema „Kaiserkult in den Provinzen des Römischen Reiches – Organisation, Kommunikation und Repräsentation“ stattfand. Zusätzlich sind zwei weitere Beiträge berücksichtigt, die das Leitthema mit relevanten Fallbeispielen und zusätzlichen Quellen ergänzen.

Gewidmet ist der Band unserem akademischen Lehrer, renommierten Forscher und hochgeschätzten Kollegen, Professor Dr. Christian Marek, dessen unzählige profunde Arbeiten zum griechisch-sprachigen Osten auch das Thema der Tagung richtungsweisende methodische Überlegungen verdankt.

Für die großzügige Finanzierung der Tagung und Drucklegung des Bandes danken wir der Hochschulstiftung der Universität Zürich, dem Zürcher Universitätsverein sowie dem Schweizerischen Nationalfonds, der die Reise- und Aufenthaltskosten der Referenten übernommen hat.

Zahlreichen Kollegen sind wir zu tiefem Dank verpflichtet. An erster Stelle steht PD Dr. Babett Edelmann-Singer, die als Mitinitiantin inspirierend an der Konzeption des Tagungsthemas und als Mitorganisatorin tatkräftig an der Planung und Umsetzung der Tagung beteiligt war. Ebenso hat uns Monika Pfau mit ihrer umsichtigen, mitgestaltenden Arbeit wesentlich bei der Genese der Tagung und darüber hinaus unterstützt. Zum reibungslosen Tagungsablauf haben einerseits die Assistierenden Nikolas Hächler, Benjamin Hartmann, Jaqueline Koller und Vanessa Metz durch ihre Präsenz und die wertvolle Hilfestellungen beigetragen andererseits unsere Kollegen Dr. Martin Bürge, Dr. Ursula Kunnert, Prof. Dr. Beat Näf und Prof. Dr. Christoph Reusser. Wir danken Ihnen für die souveräne und anregende Diskussionsleitung und Ratschläge. Auch bei der Drucklegung durften wir tatkräftige Unterstützung erfahren. Dafür danken wir Rainer Petretti (Zürich) sowie Kerstin Protz und Dr. Mirko Vonderstein vom Verlag de Gruyter.

Zürich, März 2016

Anne Kolb und Marco Vitale

Julie Dalaison

Néocorie et *koinon*: les attestations et représentations du culte impérial fédéral sur les monnaies provinciales romaines du nord de l'Asie mineure (Pont, Paphlagonie et Arménie mineure)

Abstract: *Paphlagonia, Pontus and Armenia Minor* were at the centre of the Pontic Kingdom of Mithridates VI Eupator. After the Roman conquest, this large territory was split into numerous entities (provinces, eparchies, *koina*...) whose geographical borders remain unclear. The Roman provincial coinage issued by the cities of these regions may cast new light on the territorial units. Using reverse legends and coin types dedicated to the *neokoria* and *koina*, this contribution is an attempt to understand the organisation and the arrangement of the imperial cult in Northern Anatolia.

Le Pont, la Paphlagonie et l'Arménie mineure constituaient le cœur de la partie pontique du royaume de Mithridate VI Eupator. Ces zones ont ensuite, au gré de la conquête romaine, été réparties entre différentes entités – provinces, éparchies, *koina*... – dont il n'est pas toujours aisé de déterminer avec précision les limites et la composition. L'étude des monnayages provinciaux romains émis par les cités composant cet ensemble peuvent peut-être nous permettre d'y voir un peu plus clair dans ces différents regroupements. En s'appuyant plus spécifiquement sur les types et légendes monétaires de revers consacrés à la néocorie et aux *koina*, il est alors possible d'essayer de voir si cela nous renseigne sur l'organisation et les formes du culte impérial fédéral dans la partie nord de l'Anatolie.

1 Le contexte historique¹

Suite à la défaite de Mithridate devant les troupes romaines, Pompée procéda à l'organisation des territoires conquis. Il créa une grande province nord-anatolienne,²

¹ Voir la carte.

² Sur le nom de la province qui varie entre Bithynie, Pont-Bithynie et Bithynie-Pont, voir MADSEN 2009, 29; LORIOT 2011, 265 et 280 note 109; WESCH-KLEIN 2001. Cette dernière essaie de relier l'évolution du nom de la province avec des événements administratifs et historiques l'ayant touchée: pour elle, le passage du nom Bithynie à Pont-Bithynie serait attesté au plus tôt pour un personnage ayant exercé une charge dans les années 60 p. C. et prouverait un rattachement temporaire du Pont Polémoniaque

comprenant la Bithynie – héritée par le peuple romain à la mort de son dernier roi, Nicomède IV, au cours de l’hiver 76–75 a. C. – et tout ou partie du cœur de l’ancien royaume du Pont. La partie pontique de la province avait été organisée autour de onze *politeia*, mentionnées par Strabon.³ Malheureusement l’auteur décrit ensuite plus de onze sites, ce qui donne lieu, encore aujourd’hui, à de nombreux débats concernant l’identification exacte des centres urbains. Quoi qu’il en soit, la province, dans sa partie orientale comprenait tout le littoral d’Héraclée à Amisos, en passant par Tieion, Amastris, Abonoteichos (appelée plus tard Ionopolis à partir du règne de Marc Aurèle)⁴ et Sinope; elle englobait également le nord de la Paphlagonie avec la cité de Pompeiopolis, le centre du Pont avec les villes de Neapolis⁵ (rebaptisée Neoclaudiopolis sans doute sous Claude),⁶ Magnopolis,⁷ Diospolis (ancienne Cabeira, puis Sebastè avec Pythodoris et enfin Néocésarée dans les années 60 p. C.), Amaseia, Comana Pontica, Zela, Carana (sans doute la future Sebastopolis d’Auguste),⁸ Megalopolis (ensuite appelée Sebasteia sous les Julio-Claudiens) et une partie au moins de l’Arménie mineure avec la fondation pompéienne de Nicopolis. Le sud de la Paphlagonie, autour de Gangra (nommée Germanicopolis sous Tibère ou Claude),⁹ ainsi que le reste de la côte pontique à l’est d’Amisos, avec les deux grandes cités de Cerasus et Trapezus, avaient été confiés à des princes, clients de Rome.

Cette organisation pompéienne entre province et royaumes-clients est maintenue jusqu’à Antoine, malgré quelques modifications dans les dynastes sous César. Antoine procéda à un remodelage de cette zone, en réduisant le territoire provincial du Pont-Bithynie à ce qu’il sera ensuite durant quasiment tout le Haut-Empire et en donnant les parties orientale et méridionale de l’ancienne province pompéienne à

à la province de Bithynie au moment de l’expédition de Corbulon. Il me semble cependant que cela est loin de constituer une preuve, dans la mesure où, par la suite, la province peut indifféremment s’appeler Bithynie, Pont-Bithynie et Bithynie-Pont sans qu’il y ait eu de changements administratifs connus. De plus, lorsqu’au milieu du II^e siècle p. C., la province est amputée des villes d’Abonoteichos, Sinope et Amisos (cf. infra), cela n’entraîne aucune modification systématique de dénomination, alors que l’on aurait pu légitimement s’attendre à un retour au simple nom de Bithynie.

3 Strab. 12,3,1.

4 DALAISON/DELRIEUX/FERRIÈS 2015, 92–110.

5 Sur l’identité pontique de Neapolis, voir BEKKER-NIELSEN 2014, 63–74; DALAISON/DELRIEUX 2014, 161–162; contra MAREK 2015, 307 note 1.

6 DALAISON/DELRIEUX 2014, 160.

7 Magnopolis, refondée par Pompée sur l’emplacement d’Eupatoria, est mentionnée par Strabon (12,3,30) et Pline l’Ancien (nat. 6,8,8), sans que l’on sache exactement à quand remontent les sources utilisées par Pline (ce qui ne constitue donc pas une preuve de la permanence de la cité au I^{er} siècle p. C.). Elle n’apparaît pas en revanche chez Ptolémée. Il semblerait ainsi que la cité n’ait pas perduré sous l’Empire. C’est peut-être à son emplacement que l’on retrouvera la localité d’Ibora sous Dioclétien. Cf. WILSON 1960, 234–238.

8 AMANDRY/RÉMY 1998, 7–8.

9 BRICAULT/DELRIEUX 2014, 10.

des princes-clients. Cette redistribution ne doit cependant pas être considérée comme une perte de contrôle romain: la zone d'influence romaine était toujours aussi étendue et ce n'était qu'un changement du mode d'administration de l'espace, la gestion directe ayant sans doute été jugée trop prématurée et inadaptée. Cette partie orientale passe – ou repasse – ensuite progressivement en gestion directe au gré des vicissitudes historiques et des opportunités – souvent liées à la mort des dynastes locaux.¹⁰

Sous Auguste, en 6–5 a. C., la Paphlagonie avec Gangra et Pompeiopolis est rattachée à la province de Galatie. Neapolis, qui, bien que pontique, avait suivi les destinées des cités paphlagoniennes, rentre également à cette date dans l'empire.¹¹ En 3–2 a. C., le Pont Galatique, composé d'Amaseia et de Sebastopolis, rejoint la Galatie. Comana Pontica n'intègre ce district qu'en 34–35 p. C. à la suite de la mort du grand prêtre.

Sous Néron, de 54 à 64 (ou 66–67), la Galatie et la Cappadoce sont associées. En 64–65, le Pont Polémoniaque – comprenant Néocésarée, Zela, Sebasteia, Polemonium, Cerasus et Trapezus – est annexé et rattaché à la Galatie.

En 71–72, Vespasien englobe l'Arménie mineure et sa cité principale Nicopolis dans la province de Cappadoce.

Entre 75 et c. 111–112, la Cappadoce et la Galatie sont de nouveau associées. Lors de leur séparation, durant le règne de Trajan, la Paphlagonie reste à la Galatie, alors que le Pont Galatique et le Pont Polémoniaque rejoignent la Cappadoce, qui devient ainsi la province gardienne de toute la frontière orientale de l'empire.

Sous Hadrien, le Pont Galatique et le Pont Polémoniaque auraient été remaniés, au plus tard en 127, pour devenir le *Pontus Mediterraneus* (avec Amaseia, Néocésarée, Comana, Zela, Sebastopolis et peut-être Sebasteia et Neoclaudiopolis) et l'*Ora Ponti Polemoniani* (comprenant les villes du littoral: Polemonium, Cerasus et Trapezus).¹² Ces deux districts sont alors associés pour former l'éparchie du Pont – mentionnée pour la première fois sous Hadrien en 131–132 – dont la capitale est Néocésarée, qui est aussi la capitale d'un *koinon* du Pont, créé peut-être dès 64–65 p. C.¹³ C'est également sous Hadrien que la Colchide est annexée à la Cappadoce. Elle est généralement désignée sous le nom de *limes Ponticus*, mais il n'est pas certain que cette zone ait été rattachée à l'*Ora Ponti Polemoniani*.

10 Pour l'évolution administrative de cet espace, voir en particulier: RÉMY 1986; LORIOT 2011; VITALE 2012, 145–262; DALAISON 2007, 205–213; DALAISON 2008, 21–23; DALAISON 2010, 48–53; DALAISON/DELRIEUX 2014, 161–162; DALAISON/DELRIEUX/FERRIÈS 2015, 92–110.

11 En l'absence de sources certaines, il est impossible de savoir à quel district (Paphlagonie ou Pont Galatique) est rattachée la cité de Neapolis-Neoclaudiopolis. Cf. DALAISON/DELRIEUX 2014, 161–162.

12 VITALE 2012, 145–174.

13 Cf. infra la partie 3.3 où l'on voit que les monnaies émises au nom du *koinon* font référence à une ère démarrant au moment de l'entrée du Pont Polémoniaque dans l'empire.

Au milieu du II^e siècle, les cités d'Abonoteichos, de Sinope et d'Amisos sont détachées du Pont-Bithynie et passent à la Galatie. On ne sait pas cependant si elles sont incluses dans le district de Paphlagonie.

Sous Marc Aurèle et Lucius Vérus, l'*Ora Ponti Polemoniani* (et la Colchide?) aurai(en)t été détaché(s) de la province de Cappadoce au profit d'un commandement militaire. Il n'est pas prouvé que cette nouvelle disposition ait été permanente et il a pu s'agir d'une mesure temporaire.

Sous le règne de Sévère Alexandre est formée la province équestre du Pont. La liste des cités composant cette nouvelle entité n'est pas déterminée avec certitude. Il y avait vraisemblablement Amaseia, Zela, Néocésarée, Comana, Sebastopolis, peut-être Amisos et Sinope, et d'autres villes non identifiables.

Sous Trajan Dèce, les provinces du Pont et de Cappadoce sont associées jusqu'en 279 au plus tard. À cette date, la province autonome du Pont comprend sans doute Sinope, Amaseia, Zela, Comana, Amisos, Neoclaudiopolis, Néocésarée et peut-être Gangra, toute la Paphlagonie intérieure et Abonoteichos-Ionopolis. Cette solution de *Prouincia Ponti* unique est maintenue sous Carus et dure jusqu'à Dioclétien.

Au début du IV^e siècle, la Paphlagonie, le Pont et l'Arménie mineure sont répartis entre cinq provinces: la Bithynie (comprenant la Bithynie „traditionnelle“ jusqu'à Amastris incluse), la Paphlagonie (Abonoteichos, Pompeiopolis et Gangra), le *Diospontus* (Sinope, Amisos, Amaseia, Neoclaudiopolis, Zela, Iborra, Euchaita et Zeliches), le *Pontus Polemoniacus* (Néocésarée, Comana, Polemonium, Cerasus et Trapezus) et l'Arménie avec Nicopolis.

Sur un peu plus de trois siècles la partie nord de l'Anatolie a donc connu une histoire administrative complexe et mouvementée. Les sources sont souvent assez lacunaires pour peu que l'on veuille entrer dans les détails de la composition exacte des provinces et des districts. Cependant, il était nécessaire d'essayer de cerner ce cadre – même de manière assez grossière et imparfaite – pour pouvoir aborder le culte impérial fédéral et la question des *koina* et de la néocorie au sein de cet espace.

2 Les données du problème: un *koinon*, des *koina* ...

La question des *koina* dans le nord de l'Asie mineure a été largement débattue par les historiens et, avant de voir ce que les monnaies peuvent apporter de nouveau sur le sujet, il convient de faire le point sur ces polémiques.

Deux *koina* ne semblent avoir posé que peu de problèmes: celui de Paphlagonie et celui d'Arménie mineure. La date de fondation du *koinon* de Paphlagonie n'est pas connue avec précision. Le *koinon* est mentionné comme autorité émettrice sur des monnaies de Domitien¹⁴, mais on peut supposer qu'il a dû être créé peu de temps

¹⁴ Cf. infra partie 3.2.

après l'intégration du district de Paphlagonie à la province de Galatie et à l'empire. La seconde preuve, plus tardive puisqu'elle date du règne d'Élagabale, est fournie par une inscription découverte à Pompeiopolis et mentionnant un Paphlagoniarque, *Cn. Cl. Marc[i-]/[us]*.¹⁵ Ces deux éléments ne permettent pas de savoir avec certitude laquelle, de Gangra ou de Pompeiopolis, était la capitale du *koinon*.¹⁶ Ce dernier devait sans doute reprendre les limites de l'éparchie¹⁷ de Paphlagonie et comportait les cités de Gangra-Germanicopolis, Pompeiopolis, Césarée-Hadrianopolis et peut-être Neapolis-Neoclaudiopolis.¹⁸ Cette adéquation entre éparchie et *koinon* est sans doute vraie dans certains cas, mais elle pose quand même un problème ici, lors, par exemple, du rattachement au II^e siècle p. C. des cités d'Abonoteichos, Sinope et Amisos à la province de Galatie. En toute logique ces cités ont dû intégrer (au moins temporairement) l'éparchie de Paphlagonie, mais ont-elles pour autant changé de *koinon*?¹⁹

Le *koinon* d'Arménie (mineure), créé au moment de l'annexion de cette région à l'empire, est attesté par des monnaies de Trajan.²⁰ L'épigraphie complète cette donnée, en précisant que Nicopolis a été néocore, puis deux fois nécore.²¹ On ne peut savoir avec certitude de quand datent ces titres, même s'il semblerait logique qu'elle les ait obtenus – du moins pour celui de métropole et pour la première néocorie – dès son entrée dans l'empire. On connaît enfin, par une inscription de Nicopolis, l'existence d'un Arméniarque:²² Iulius Patroenius. Comme il est mentionné en tant que

15 MAREK 2011, 191.

16 DALAISON 2010, 51–53; VITALE 2012, 205–229; BRICAULT/DELRIEUX 2014, 10.

17 Le terme grec d'éparchie, qui peut désigner un district quelle que soit sa taille, a servi à traduire le terme latin de *provincia*. Ce dernier terme, en retour, a également servi à traduire le terme d'éparchie. De ce fait, on trouve des mentions d'une *provincia Paphlagonia*, sans qu'il y ait de „province“ autonome de Paphlagonie, mais simplement un district (une éparchie) de Paphlagonie appartenant à une entité provinciale plus grande (la Galatie, associée ou non à la Cappadoce). En Paphlagonie, le mot d'éparchie n'est par ailleurs sans doute pas équivalent au terme d'hyparchie employé dans le serment de Gangra (réédition du texte dans DALAISON/DELRIEUX 2014, 193–194 avec toute la bibliographie antérieure). La restitution du terme „hyparchie“ – comme d'ailleurs celle de „*chôra*“ – est loin d'être assurée. Cf. SØRENSEN 2015, 16–20 et MAREK 2015, 309–311 pour des relectures et réinterprétations de l'inscription. Cf. VITALE 2012, 205–212.

18 VITALE 2012, 30 et 205–229. Pour ce qui est de Neapolis-Neoclaudiopolis, il est impossible de savoir si, après son intégration en 6–5 a. C., la cité a suivi le destin de l'éparchie de Paphlagonie ou de celle du Pont (cf. supra note 11).

19 Cette interrogation ne concerne peut-être en fait que la seule Abonoteichos, car on ne sait pas réellement si, du fait de leur statut, la cité libre d'Amisos et la colonie de Sinope faisaient partie d'un *koinon*. Cf. infra note 123.

20 Cf. infra partie 3.1. Les monnaies mentionnant au revers le *koinon* comme autorité émettrice sont datées à partir de la même ère que celles de la cité de Nicopolis.

21 Titre de néocore: CIG III 4189 = BORÉ 1840, 368 (l'inscription ne peut être datée avec certitude et la mention du titre d'Hadrianè n'est en aucun cas une preuve chronologique). Titre de deux fois néocore: GRÉGOIRE 1909, 35 n° 13 = RA 1909, 439 n° 19 = GROAG 1937, 1220 n° 50 (l'inscription date du milieu du III^e siècle, sous Gordien ou Philippe).

22 CUMONT 1900, 12 = RA 1901, 330 n° 39 = CUMONT 1923, 115–117 = IGRRP III 132 = OGIS 652. Sur le

„premier des Hellènes et premier Arménarque“, CUMONT propose d’interpréter le terme de „premier“ comme premier personnage de l’assemblée fédérale, mais également comme le premier chronologiquement: on serait donc en présence du premier titulaire de ce poste.

Reste désormais à aborder la question épineuse du Pont. La partie côtière de l’ouest du Pont-Euxin n’entre pas ici en ligne de compte. Les cités du Pont gauche avaient leur propre *koinon* regroupant Istros, Tomis, Callatis, Dionysopolis, Odessos et Mesambria/Appolonia(?). Ce *koinon* était généralement désigné comme le *koinon* de la pentapole ou de l’hexapole dont le chef était le Pontarque de la pentapole ou de l’hexapole.²³ Il ne pouvait donc y avoir de confusion avec un *koinon* du Pont micrasiatique. Pour ce dernier, il existe deux „écoles“: les tenants d’un *koinon* unique²⁴ et ceux de deux *koina* distincts.²⁵ Les deux partis s’appuient sur les mêmes sources et parviennent à des résultats opposés. La synthèse la plus récente sur le sujet a été réalisée par VITALE, qui reprend en détail les arguments des deux camps et opte finalement pour la seconde solution.

Les documents épigraphiques à notre disposition concernant les dignitaires du *koinon* n’apportent pas réellement d’éclairage, même si on a parfois tenté de les utiliser dans un sens ou dans l’autre. Les deux termes que l’on retrouve dans les inscriptions sont ceux de Pontarque et d’*archiereus* (du Pont). En reprenant les démonstrations de FRIJA à propos du culte impérial civique dans la province d’Asie,²⁶ il semblerait que, lorsque le terme d’*archiereus* est seul (sans précision géographique), cela désigne

koinon et l’Arménarque voir: DEININGER 1965, 32 et 82 note 10; COLLAS-HEDELAND 1993, 172–173; BURRELL 2004, 234–235; VITALE 2012, 260–261.

23 VITALE 2012, 174; VITALE 2014, 58. Il existe des inscriptions de cette région citant le *koinon* ou des Pontarques et *archiereis* sans la mention de la pentapole ou de l’hexapole. Malgré cette omission, et en raison du contexte local de ces inscriptions, il est certain que ce matériel fait référence au *koinon* du Pont gauche.

24 DEININGER 1965, 64–66; HAENSCH 1997, 288–289; LORiot 2006, 528–532.

25 CUMONT 1901, 138–141 (à partir d’une mauvaise lecture de l’inscription IK 47, 3); CHAPOT 1923, 93–107 (à partir d’une mauvaise lecture de l’inscription IK 47, 3); MAREK 1993, 73–82; BURRELL 2004, 205–211 et 257–259; PUECH 2004, 359–360; GUERBER 2009, 92–99 (qui méconnaît la bonne lecture – établie par ROBERT 1937, 256 n° 7 – de l’inscription IK 47, 3, où il n’est pas question d’un *koinon* des dix cités du Pont); VITALE 2012, 145–204 et 260–261; VITALE 2014, 49–61. BURRELL 2004, 205–211, reprenant MAREK 1993, 73–82, suppose même l’existence de deux *koina* du Pont dans la partie orientale: un *koinon* du *Pontus Polemoniacus* (rattaché à la province de Cappadoce) autour de Néocésarée et un *koinon* du *Pontus Galaticus* (rattaché à la Galatie) autour d’Amaseia. Ces deux *koina* auraient ensuite fusionné au moment où le Pont Polémoniaque et le Pont Galatique auraient appartenu tous les deux à la Cappadoce. Cet argument administratif ne paraît pas devoir être retenu, puisqu’au moment du rattachement à l’empire du Pont Polémoniaque en 64–65 p. C., il semblerait que celui-ci ait été associé à la Galatie plutôt qu’à la Cappadoce (cf. supra et RÉMY 1986, 39–73). En revanche, la date de création du *koinon* du Pont en 64–65 p. C. (cf. infra partie 3.3 sur les émissions au nom du *koinon*) pourrait aller en ce sens, mais rien ne peut le prouver avec certitude.

26 FRIJA 2012, 60–63 et 71–74.

un dignitaire municipal, alors que, lorsque la région est mentionnée, cela renvoie au culte fédéral au sein du *koinon*. En Asie, au niveau du culte civique, l'*archiereus* paraît avoir supplanté le *hiereus* à la fin du I^{er} siècle p. C., mais, auparavant, on peut rencontrer les deux titres concomitamment. Enfin, à l'échelon provincial et en Asie du moins, l'*archiereus* serait l'équivalent de l'Asiarque. Si nous regardons un peu plus précisément ce dont nous disposons au niveau de la Bithynie et du Pont au sens large, nous nous apercevons que nous avons des *hiereis* (donc de niveau municipal), des *archiereis* du Pont mais aucun de Bithynie (donc au niveau fédéral),²⁷ des Bithyniarques – peut-être parfois désignés par une périphrase²⁸ – et des Pontarques (au niveau fédéral), et enfin des *archiereis* sans précision (dans le Pont et en Bithynie). Cette configuration a fait dire à certains auteurs²⁹ que les *archiereis* découverts en Bithynie mais sans la mention de Bithynie étaient en réalité des *archiereis* de Bithynie, puisqu'il était surprenant que l'on n'en ait retrouvé aucun, et que dans cette région il n'était pas nécessaire de préciser l'appartenance géographique pour savoir à qui l'on avait affaire: les *hiereis* étaient au niveau local et les *archiereis* au niveau du *koinon*. Cette hypothèse paraît plus que contestable,³⁰ dans la mesure où le culte impérial a été organisé au même moment – mais certes pas forcément selon les mêmes modalités – en Asie et en Bithynie.³¹ D'autre part, il ne faut pas oublier que, pour la Bithynie (et le Pont), on raisonne à partir d'un très faible nombre d'inscriptions retrouvées, qui ne sont pas forcément représentatives de la réalité. Enfin, dans le Pont en particulier, on peut avoir dans la même cité – Amastris par exemple – des *archiereis* du Pont et des *archiereis* sans précision de lieu, ce qui tendrait à prouver que les deux fonctions étaient différentes.

²⁷ Les „Oberpriester Bithynias“ mentionnés par MAREK 2003, 67 ne sont pas des *archiereis* de Bithynie, mais en Bithynie. Ainsi, par exemple, Claudia Saturnina (IK 47, 1) est souvent considérée comme *archierea* de Bithynie pour le culte d'Antonin le Pieux. Son inscription a certes été gravée par décision du *koinoboulion*, mais également par sa propre cité. Elle est aussi honorée pour son rôle de „Reine“ et de Vestale dans sa cité. De ce fait, rien ne prouve absolument que sa fonction de grandepretresse – sans autre précision – s'exerçait au niveau fédéral.

²⁸ Pour FERNOUX 2004, 352–353, repris par GUERBER 2009, 84 note 21, cette périphrase serait équivalente au terme de Bithyniarque. Chez MAGIE 1950, 1607–1608, les titulaires de cette charge sont classés à part, comme archontes de Bithynie et CAMPANILE 1993 ne les retient pas dans sa liste des dignitaires du *koinon*.

²⁹ FERNOUX 2004, 349–360; GUERBER 2009, 83–84 et note 21.

³⁰ CAMPANILE 1993, 343–357. Voir aussi la synthèse de VITALE 2012, 191–196.

³¹ Cass. Dio 51,20,6–9.

N°32	Nom	Bibliographie	Lieu de découverte/ <i>Cité d'origine</i>	Date	Bithyniarque	Pontarque	Autre	<i>Archireus</i> fédéral	Remarques
1	Chrysogonos	IK 31, 16	Bithynion <i>Bithynion</i>		périphrase				
2	P. Aelius Timotheos	TAM IV 33	Nicomédie <i>Nicomédie</i>	II ^e p.C.?	périphrase				
3	Tib. Claudius Tertullianus Sanctus	IK 27, 51	Prousius <i>Prousius</i>	II ^e p.C.?	périphrase				
4	T. Flavius Pomponius Domitianus Timocrates	IK 27, 3	Prousius <i>Prousius</i>	av. 211 p.C.	périphrase				descendant du n° 12
5	M. Aurelius Philippianus Iason	IK 27, 9	Prousius <i>Prousius</i>	211 p.C.	périphrase				
6	L. Aurelius Diogenianus Callicles	IK 27, 10	Prousius <i>Prousius</i>	av. 212 p.C.	périphrase				
7	Tib. Claudius Piso	IK 27, 47	Prousius <i>Prousius</i>	fin II ^e p.C.	X				périphrase
8	[...] Moschos [...]	IK 29, 12	Kios <i>Kios</i>	117–138 p.C.	X				
9	Aurelius Marci- anus	IK 29, 7 IK 10, 726	Kios? Nicée? <i>Kios? Nicée?</i>	288–289 p.C.	X				

N°32	Nom	Bibliographie	Lieu de découverte/ <i>Cité d'origine</i>	Date	Bithyniarque	Pontarque	Autre	Archiereus fédéral	Remarques
10	[...] Aesquilinus	AvPergamon 151	Pergame <i>Pergame</i>	81–96 p.C.	X				
11	Anonyme 1	IK 27, 5 et 46	Prousius	fin II ^e p.C.?	X				
12	Anonyme 2	IK 27, 3	Prousius	av. 211 p.C.	X				ascendant du n° 4
13	M. Domitius Stratoclès	IK 27, 7 et 91	Prousius <i>Prousius</i>	ap. 212 p.C.	X				
14	Anonyme 3	IK 27, 54	Prousius	210–250 p.C.	X				
15	M. Aurelius Mindius Matidianus Pollio	MCCABE 1991 (Halikarnasos), 42 IK 13/17, 627 et 3056	Halicarnasse et ÉPHÈSE <i>Éphèse?</i>	180–192 p.C.	X		Asiarque	d'Asie	
16	Sex. Vibius Aquilus	MAREK 1993, 55 Amastris	Amastris	184 p.C.		X			
17	M. Iulius Iulianus	Studia Pontica 3, 2	Amisos	209 p.C.		X			époux du n° 18
18	Sextilia Cyrilla	Studia Pontica 3, 2	Amisos	209 p.C.		X			épouse du n° 17
19	M. Aurelius Apemantus	MCCABE 1991 (Didyma), 492	Didymes	III ^e p.C.?		X			

N°32	Nom	Bibliographie	Lieu de découverte/ <i>Cité d'origine</i>	Date	Bithyniarque	Pontarque	Autre	<i>Archireus</i> fédéral	Remarques
20 ³³	Apollodoros, fils d'Hikesios	CRAI 1922, 316b	Pompeïopolis		X				
21	Iul(i)us, fils de Timotheus	CIG III 4183	Pont <i>Sebastopolis</i>		X				
22	M. Antonius Rufus	MITFORD 1991, 12	Sebastopolis <i>Sebastopolis</i>	117–138 p.C.	X				
23	Iulius Potitus	MITFORD 1991, 19	Sebastopolis <i>Sebastopolis</i>	fin II ^e -début III ^e p.C.	X				
24	Anonyme 4	IK 64, 103	Sinope	I ^e -II ^e p.C.	X				
25	L. Caecilius Proculus	MAREK 1993, 19 Amastris	Amastris <i>Lesbos</i>		X		Lesbarque		
26	Anonyme 5	IK 39, 13	Prousa <i>Prousa</i>	117–138 p.C.	X				
27	M. Domitius Iulianus	IK 27, 53	Prousius <i>Prousius</i>	II ^e p.C.?	X				
28	Ulpius T. Aelia- nus Antoninus	IK 27, 17	Prousius <i>Prousius</i>	fin II ^e p.C.?	X				père du n° 29
29	T. Ulpius Aelia- nus Papianus	IK 27, 17	Prousius <i>Prousius</i>	début III ^e p.C.?	X				fils du n° 28
30	M. Aurelius Chrysenius Demetrius	IK 27, 29	Prousius <i>Prousius</i>	ap. 212 p.C.	X				

N° ³² Nom	Bibliographie	Lieu de découverte/ <i>Cité d'origine</i>	Date	Bithyniarque	Pontarque	Autre	Archireus fédéral	Remarques
31 Marcus Aurelius Alexander	Marek 1993, 95 Amastris	Amastris <i>Amastris</i>	209 p.C.	X	X		du Pont	
32 T. Iulius Aquila	Marek 1993, 7 Amastris	Amastris	102–117 p.C.				du Pont	
33 Tiberius Claudius Lepidus	Marek 1993, 12 Amastris	Amastris	2 ^e 1/2 ll ^e p.C.				du Pont	cité dans Lukian. Alex. 25
34 Scribonius (?) Pius	IGRRP III 107	Comana <i>Comana</i>					du Pont	
35 Aurelius Alexander	IK 47, 3	Héraclée	fin ll ^e p.C.				du Pont	

Au vu de ce tableau, on remarque que quinze personnages ne sont que Bithyniarques (en comptant les six désignés uniquement par une périphrase) avec un qui est également Asiarque et *archiereus* d'Asie. Ils sont en majorité originaires de la Bithynie,³⁴ à part deux originaires d'Asie (et c'est parmi ces deux-là que l'on trouve celui qui a également été Asiarque). Sur les dix qui ne sont que Pontarques (avec un qui est aussi Lesbarque), quatre sont originaires de la partie pontique de la province de Pont-Bithynie,³⁵ trois du Pont intérieur, un de Paphlagonie, un de Didymes et un de Lesbos. Parmi les six qui sont à la fois Bithyniarques et Pontarques, cinq sont issus de cités bithyniennes et un – qui est en même temps *archiereus* du Pont – de la partie pontique de la province de Pont-Bithynie. Quant aux quatre qui ne sont qu'*archiereis* du Pont, trois sont originaires de la partie pontique de la province de Pont-Bithynie et un du Pont intérieur. Si on s'attache à l'origine géographique de ces dignitaires, on s'aperçoit que la majorité provient de la province de Pont-Bithynie, mais cela est peut-être dû en partie au hasard des découvertes et aux fouilles et prospections plus nombreuses dans cette zone. Nonobstant, il existe des personnages qui sont originaires de provinces ou de districts extérieurs aux *koina* et la cité d'origine d'un personnage ne peut donc être retenue comme un argument forcément décisif pour déterminer l'appartenance de sa cité à l'assemblée fédérale. Par ailleurs, lorsque l'on a des personnages à la fois bithyniarques et pontarques, il serait tentant de voir en eux une illustration du fait qu'au sein de la province de Pont-Bithynie, il existait un *koinon* de Bithynie et un *koinon* du Pont (différent du *koinon* du Pont oriental), ces *koina* se

32 Ce tableau a été réalisé à partir des publications de CAMPANILE 1993, FERNOUX 2004 et du site internet d'épigraphie grecque The Packard Humanities Institute (PHI 7).

33 La datation républicaine de cette inscription proposée par MAREK 1993, 69–71 et 81–82 et 2015, 314–315 est pour le moins fort hasardeuse et hypothétique, dans la mesure où l'inscription est seulement connue par une mention de FOURCADE 1811, 37–38, qui ne donne pas le texte mais évoque simplement son contenu. Il parle à son propos de „restes d'une inscription“. Le texte publié dans les CRAI est une réécriture supposée de l'inscription antique à partir des éléments fournis par FOURCADE. L'inscription n'a jamais été revue depuis 1811 et il me paraît donc impossible de savoir si Apollodoros est un nom unique (le texte pouvait très bien être endommagé à cet endroit), de connaître le formulaire exact du décret, d'en proposer une datation et donc d'en déduire l'existence d'un *koinon* du Pont dès l'époque républicaine. De même, l'*archiereus* d'Amastris mentionné par MAREK 2015, 308 note 9 (= MAREK 1993, 1c Amastris) et datant de l'époque de Claude ne vient pas prouver l'existence d'un *koinon* du Pont au début de l'époque impériale, dans la mesure où il s'agit sans doute d'un prêtre municipal (cf. supra note 26).

34 Il est surprenant de voir que quasiment aucun de ces dignitaires (sauf le n° 2 et peut-être le n° 9) n'est originaire de Nicée ou de Nicomédie.

35 On remarque le couple de Pontarques (n° 17 et 18) originaires d'Amisos, cité libre. Normalement les cités libres sont situées en-dehors de la province et ne sont pas tenues de faire partie du *koinon*. En réalité, elles sont libres ou non d'y participer et on peut également supposer que le mari et la femme, en tant que personnages éminents, ont été désignés à ce poste à titre personnel, sans préjuger du rôle de leur cité au sein de l'organisation fédérale. Cette remarque vaut aussi pour l'anonyme 4 (n° 24), originaire de la colonie de Sinope.

moulant alors exactement dans le cadre provincial et étant dirigés par les mêmes personnes. Cependant, il nous est impossible de savoir s'ils ont remplis ces charges de manière simultanée ou successive. En outre, il est difficile d'imaginer que M. Aurelius Mindius Matidianus Pollio ait pu être Bithyniarque et Asiarque en même temps ou encore que L. Caecilius Proculus ait pu faire de même avec la Pontarchie et la Lesbarchie. Quand bien même ils auraient occupé ces charges durant la même période, il ne viendrait à l'idée de personne d'en déduire des liens particuliers entre les *koina* de Lesbos et du Pont ou entre ceux d'Asie et de Bithynie. Ainsi la présence de personnages à la fois Pontarques et Bithyniarques ne constitue pas une preuve formelle pour l'existence de deux *koina* du Pont. On peut imaginer que les hauts dignitaires étaient pris hors du *koinon*, en raison de leur honorabilité, de leur richesse et peut-être aussi en lien avec des citoyennetés multiples³⁶ ou des liens de parenté³⁷ dans la région, dont nous ignorons sans doute l'existence.

La thèse des deux *koina* distingue ainsi un *koinon* du Pont occidental (avec pour capitale Heraclée ou Amastris) regroupant les cités de la partie pontique de la province de Pont-Bithynie³⁸ et un *koinon* du Pont oriental – plus tardif – (avec pour capitale Néocésarée) rassemblant les cités du Pont Galatique et du Pont Polémoniaque. Selon VITALE, le *koinon* oriental ne regrouperait que les cités du district du *Pontus Mediterraneus*,³⁹ alors que celles de l'*Ora Ponti Polemoniani* auraient été rattachées soit au *koinon* d'Arménie mineure, soit à celui du Pont occidental, soit n'auraient pas formé de *koinon* spécifique. On peut de surcroît, dans la continuité de ce propos, se demander ce qu'il advient de la Colchide au moment de son intégration sous Hadrien: suit-elle les destins du Pont Polémoniaque, puis de l'*Ora Ponti Polemoniani* ou constitue-t-elle un cas séparé? Ceci dit, je ne suis pas sûre que cela soit réellement un problème: si on considère, ce qui ne semble pas être forcément toujours le cas de VITALE, que le *koinon* (quand il existe) et l'éparchie ne sont pas nécessairement identiques, on peut très bien imaginer que la Colchide a pu être intégrée à une éparchie déjà existante, sans prendre part au *koinon* auquel les cités de cette éparchie appartenaient déjà. Les modifications purement administratives, concernant les districts, n'ont pas forcément eu de répercussions sur les composantes des *koina*. Cette remarque rejoint

³⁶ Voir HELLER/PONT 2012.

³⁷ FERNOUX 2004, 418–419 étudie en détail la carrière de M. Aurelius Mindius Matidianus Pollio qui avait sans doute des origines familiales bithyniennes.

³⁸ La mauvaise lecture de l'inscription publiée dans les IK 47, 3 et qui aurait mentionné un „*koinon* des dix cités du Pont“ a longtemps été utilisée pour justifier l'existence d'un *koinon* du Pont occidental. Il n'est en réalité pas question du chiffre dix – mais seulement d'un „*koinon* des cités du Pont“ – et cet argument ne saurait donc désormais plus être retenu.

³⁹ Si le district du *Pontus Mediterraneus* a bien été créé en 127 p. C. au plus tard et si l'apparition du *koinon* du Pont date bien, non du règne de Trajan, mais de 64–65 p. C. (c'est-à-dire au moment où de toute façon il ne peut être encore question du *Pontus Mediteranneus*, mais seulement du Pont Polémoniaque), alors cette hypothèse semble devoir être écartée.

l'interrogation formulée plus haut à propos d'Abonoteichos, Sinope et Amisos et concernant le lien entre changement administratif et changement de *koinon*. Peut-on déduire d'un changement administratif (généralement bien documenté) un changement dans les membres et les limites d'un *koinon*? Ne risque-t-on pas à terme de produire des raisonnements qui tournent quelque peu en rond?

LORIOT, reprenant en partie des arguments avancés par DEININGER, réfute cette théorie. Il rappelle que les deux prétendus *koina* sont désignés de la même manière et que les pièces de Néocésarée représentant six Tychès (censées faire référence aux six cités membres du *koinon* du Pont oriental) ne sont pas une preuve certaine, du fait de l'incertitude liée aux représentations iconographiques sur les monnaies.⁴⁰ Nous pouvons également ajouter, si l'on suppose que le chiffre six n'a pas été choisi au hasard, que ces six Tychès peuvent faire référence, soit aux six cités du district du Pont Polémoniaque (Polemonium, Cerasus, Trapezus, Néocésarée, Zela et Sebasteia), soit aux six cités du *Pontus Mediterraneus* (Néocésarée, Amaseia, Comana Pontica, Zela, Sebastopolis et peut-être Sebasteia).⁴¹ LORIOT mentionne en outre un argument d'ordre chronologique: aucun des documents mentionnant l'existence d'un *koinon* du Pont n'est antérieur au règne de Trajan,⁴² ou sans doute plus vraisemblablement à celui de Néron, si on considère que les monnaies émises au nom du *koinon* du Pont portent l'ère du *koinon* qui débute en 64–65 p. C. L'hypothèse selon laquelle un *koinon* du Pont occidental aurait précédé un *koinon* du Pont oriental ne tient donc pas et ce n'est pas parce qu'il existait un *koinon* de Bithynie antérieurement que cela présuppose obligatoirement, en parallèle, l'existence d'un *koinon* du Pont occidental. On peut également mentionner le fait que les deux cités (Héraclée ou Amastris) qui sont supposées avoir pu être la capitale d'un *koinon* du Pont occidental ne font quasiment pas référence – dans leurs émissions monétaires – au fait qu'elles auraient occupé ce rang. En effet, à la différence de Néocésarée, Amastris n'a pas le titre de néocore et n'a frappé aucun type à connotation agonistique. En ce qui concerne Héraclée, le titre de néocore n'apparaît qu'à partir de Philippe et des types avec des urnes de jeux ne sont présents que sous Gallien. Pour LORIOT, il semblerait donc qu'il faille retenir comme hautement plausible l'idée d'un unique *koinon* du Pont créé au milieu du I^{er} siècle p. C. et dont la capitale serait Néocésarée. Il comprendrait les cités d'Héraclée, Tieion, Amastris, Abonoteichos-Ionopolis, Sinope, Amisos, Polemonium, Cerasus, Trapezus, Néocésarée, Amaseia, Comana, Zela, Sebastopolis et Sebasteia. Cet espace géographique se trouverait donc à cheval sur deux ou trois provinces, selon les périodes: Pont-Bithynie, Galatie-Cappadoce ou Galatie et

⁴⁰ Voir infra partie 3.3, pour les références numismatiques exactes et détaillées.

⁴¹ Contrairement à ce que dit VITALE 2014, 57 note 58, dans mon article de 2014, 127, je n'écris pas que les six Tychès renvoient aux six membres du *koinon* du Pont Polémoniaque mais aux six membres du district – de l'éparchie – du Pont Polémoniaque, car, pour moi, il n'y a pas forcément adéquation territoriale entre éparchie et *koinon*.

⁴² Donc l'existence d'un *koinon* remontant à l'organisation pompéienne de la région (et dont le *koinon* du Pont impérial serait la continuité) n'est absolument pas attestée par les sources pour l'instant.

Cappadoce. Cette distribution serait spécifique à ce *koinon* et ne se retrouverait pas par ailleurs dans l'Orient romain, ce qui est un des arguments pour les détracteurs de cette théorie. On peut cependant leur objecter, que les normes et les règles strictement établies sont finalement rares dans l'Antiquité et que l'histoire de l'administration romaine au sens large est souvent une accumulation de cas particuliers. Ce n'est donc pas parce que cela n'existe pas ailleurs, que cela n'a pas pu exister du tout. Ce grand *koinon* correspond en outre à peu près à l'ancien royaume de Mithridate Eupator. Il paraît cependant difficile de parler d'une identité pontique qui aurait perduré à travers le *koinon*, car les espaces qui le composent ont connu des réalités historiques et administratives différentes au cours du temps. Il faut ainsi se méfier d'un raisonnement circulaire qui dirait que puisqu'il y a identité, il y a *koinon* et que puisqu'il y a *koinon*, il y a identité.⁴³

Il semble donc, en particulier pour le Pont, que la situation soit inextricable. En reprenant en détail les émissions monétaires des différents ateliers qui composent cette zone, nous allons tenter de voir si la numismatique peut apporter un semblant de solution à ce problème.

3 L'apport de la numismatique: une solution?

Sur les vingt cités⁴⁴ appartenant à l'espace étudié, deux (Césarée-Hadrianopolis et Polemonium) n'ont pas frappé monnaie sous l'Empire.⁴⁵ Les dix-huit autres ont été

⁴³ Voir sur ce point VITALE 2014. Il discute les différents sens du mot *Ponticus*, qui peut avoir une connotation géographique (en rapport par exemple avec la mer) ou historique. Le recours pour des cités différentes à cet adjectif ne traduirait donc pas nécessairement une appartenance administrative commune à l'époque romaine impériale.

⁴⁴ Pour la partie pontique de la province de Pont-Bithynie: Héraclée, Tieion, Amastris, Abonoteichos-Ionopolis, Sinope et Amisos; pour la Paphlagonie: Pompeiopolis, Gangra-Germanicopolis et Césarée-Hadrianopolis; pour le Pont oriental: Polemonium, Cerasus, Trapezus, Neapolis-Neoclaudiopolis, Néocésarée, Amaseia, Comana, Zela, Sebastopolis-Heracleopolis, Megalopolis-Sebasteia; pour l'Arménie mineure: Nicopolis.

⁴⁵ En ce qui concerne la limite sud de la Paphlagonie (et plus précisément dans sa partie ouest), il est difficile d'avancer des certitudes. En effet, s'il est sûr que la cité de Césarée-Hadrianopolis appartenait à la Paphlagonie, il est beaucoup moins évident de se prononcer sur le statut de Creteia-Flaviopolis. Cette ville se trouvait dans une zone de confins, à la limite de la Paphlagonie et de la Bithynie. Strabon ne mentionne pas ce site dans sa *Géographie*; il évoque en revanche (Strab. 12,3,41) la Marmolitide, territoire de Paphlagonie qui aurait été occupé pendant un temps par Nicomède IV de Bithynie vers 106–105 ou 105–104 a. C. (CALLATAÿ 1997, 266–267; FERNOUX 2004, 33). Cependant, il n'est pas du tout certain que Creteia-Flaviopolis ait appartenu à ce district, dont la localisation est par ailleurs hypothétique. Les auteurs contemporains qui ont travaillé sur la question ne sont pas très clairs quant au statut de la cité et, dans le doute, il m'a semblé préférable de ne pas en tenir compte ici, d'autant plus que la cité n'a émis des monnaies qu'à partir d'Antonin le Pieux – période à laquelle il est assuré que Creteia-Flaviopolis était rattachée à la partie bithynienne de la province de Bithynie-Pont (MAREK 2003, 63).

le siège d'un atelier monétaire – perpétuant pour certaines une tradition de frappe entamée à l'époque mithridatique. Les *koina* de Pont, de Paphlagonie et d'Arménie mineure ont également émis des monnaies à leur nom. Ces ateliers ont fonctionné durant environ trois siècles, mais tous n'ont pas eu la même longévité et, dans tous les cas, les frappes sont généralement très sporadiques, espacées d'une vingtaine d'années et concentrées sur quelques années à l'intérieur du règne de chaque empereur.⁴⁶ Ces cités ont produit des monnaies provinciales romaines en bronze – sauf à Amisos sous le règne d'Hadrien où elles sont en argent –, à légendes grecques – sauf dans le cas de la colonie de Sinope –, avec généralement,⁴⁷ au droit, le portrait et la titulature de l'empereur ou d'un membre de la famille impériale, et, au revers, les titres de l'autorité émettrice ainsi que des types iconographiques plus ou moins spécifiques à l'atelier.

Les types et légendes en rapport direct avec les *koina* et les néocories sont relativement peu nombreux. Il faudra cependant écarter quelques fausses pistes⁴⁸ ou fausses „bonnes idées“ pour se concentrer vraiment sur les attestations sûres du culte impérial fédéral et ne pas voir dans la moindre figuration d'un temple, d'un lieu de culte

46 Héraclée a ainsi émis de Claude à Macrien II (41/261 p. C.); Tiejon de Vespasien à Valérien *et sui* (75–76/260 p. C.); Amastris de Domitien à Gallien *et sui* (81/268 p. C.); Abonoteichos-Ionopolis de Trajan à Trébonien Galle *et sui* (98/253 p. C.); Sinope d'Auguste à Valérien *et sui* (27 a. C./260 p. C.); Amisos d'Auguste à Valérien *et sui* (5–4 a. C./260 p. C.); Pompeiopolis d'Antonin le Pieux *et sui* à Septime Sévère (138/211 p. C.); Gangra-Germanicopolis sous Septime Sévère *et sui* (208–210 p. C.); Cerasus d'Hadrien et Antonin César à Sévère Alexandre (137–138/225–226 p. C.); Trapezus de Trajan à Philippe *et sui* (113–114/244–245 p. C.); Neapolis-Neoclaudiopolis de Trajan à Septime Sévère *et sui* (101–102/200–201 p. C.); Néocésarée de Domitien à Gallien (92–93/265–266 p. C.); Amaseia de Tibère (?) à Sévère Alexandre (?/231–232 p. C.); Comana de Tibère à Septime Sévère *et sui* (35–36/205–206 p. C.); Zela de Trajan à Septime Sévère *et sui* (113–114/206–207 p. C.); Sebastopolis-Heracleopolis de Trajan à Gallien (106–107/263–264 p. C.); Megalopolis-Sebasteia de Trajan à Lucius Vêrus (114–115/161–162 p. C.); Nicopolis de Trajan à Marc Aurèle *et sui* (104–105/161–162 p. C.); le *koinon* du Pont sous Marc Aurèle *et sui* (161–162 p. C.); le *koinon* de Paphlagonie sous Domitien (81–96 p. C.); le *koinon* d'Arménie mineure sous Trajan (113–114 p. C.). Une grande partie de ces ateliers ont été étudiés ou sont en cours d'étude: AMANDRY/RÉMY 1998 et 1999 (Sebastopolis et Comana); BRENIER 2007 (article très partiel sur le monnayage d'Amastris); BRICAULT/DELRIEUX 2014 (Gangra); ÇIZMELI 2006 (Néocésarée); DALAISON 2007, 2008 et 2010 (Nicopolis, Amaseia et Pompeiopolis); DALAISON/DELRIEUX 2014 (Neoclaudiopolis); DALAISON/DELRIEUX/FERRIÈS 2015, 92–110 (Abonoteichos); DALAISON/RÉMY/AMANDRY 2009 (Zela); SCHULTZ 1989 (Sebasteia); WOJAN 2003 et 2006 (Cerasus et Trapezus).

47 Il existe quelques émissions dites „pseudo-autonomes“ en particulier à Héraclée, Amastris et Tiejon.

48 Dans les titulatures, les surnoms impériaux (comme Hadrianè...) parfois portés par les cités ne peuvent en aucun cas être reliés au culte impérial quel qu'il soit. Ils sont le témoignage du loyalisme des habitants de la ville envers tel ou tel empereur ou ont été pris en commémoration d'un avantage octroyé par le prince à la cité. Tous les titres ou légendes à connotation impériale ne sont pas forcément liés au culte impérial.

ou d'un culte particulier – comme celui de *Roma* –⁴⁹ sans autre lien avec le *koinon* et la néocorie, une représentation du culte impérial fédéral, alors que ceci ne peut être au mieux qu'une attestation du culte impérial municipal.

3.1 *Koinon* et néocorie en Arménie mineure

Le *koinon* d'Arménie mineure, en tant qu'autorité émettrice, a frappé au moins deux dénominations sous le règne de Trajan en 113–114 p. C.⁵⁰ Les types de revers qui y sont associés (l'Arménie majeure assise devant un trophée) n'illustrent pas particulièrement le culte impérial fédéral. Ces pièces, même si aucune liaison de coin n'est là pour le prouver avec certitude, ont sans doute étaient frappées à Nicopolis, capitale du *koinon* et seule cité et atelier monétaire connu en Arménie mineure. Elles utilisent la même ère que celle de la ville, ce qui tendrait à prouver que le *koinon* a été créé dès l'intégration de l'Arménie mineure en 71–72 p. C.

Sur les monnaies de Nicopolis, aucune mention n'est faite du culte impérial fédéral que ce soit au niveau des légendes ou des types. Le statut de Nicopolis n'est connu que par l'épigraphie. La cité se prévalait ainsi des titres de néocore et métropole (inscription non datée avec précision), et de deux fois néocore sous Gordien ou

49 Sur le culte de *Roma*, voir MELLOR 1975; FAYER 1976; PRICE 1984, 45–46; DI FILIPPO BALESTRAZZI 1997, 1048–1068; FRIJA 2012, 27–30. Le culte de *Roma* est attesté dans plusieurs cités du Pont et de Paphlagonie. Se pose cependant un problème pour identifier cette divinité. Dans certains cas, la légende de revers est explicite et il n'y a aucun doute. Sinon, cela est plus problématique. En effet, selon DELRIEUX 2013, 61–100, il n'est pas toujours facile de distinguer *Roma* et Athéna. Lorsque la divinité est en buste, cela est assez aléatoire, le *gorgoneion* ne constituant pas une preuve. Lorsqu'elle est assise, *Roma* est souvent assise vers la gauche; elle a généralement la main gauche sur un bouclier, une lance appuyée sur l'épaule gauche et tient une patère ou une Victoire dans la main droite. Il s'agit également de *Roma* lorsqu'elle est assise sur un bouclier et/ou une cuirasse. En revanche, on ne peut pas réellement savoir de qui il retourne quand la déesse est simplement assise sur un trône. Lorsque la divinité est debout: si elle est debout de face avec une lance et un bouclier à droite, il s'agit plutôt d'Athéna *Enoplos*; si elle tient un bouclier levé et une lance brandie, c'est Athéna *Promachos*; si elle est accompagnée d'une chouette, c'est encore Athéna; si elle fait une libation, c'est plus compliqué à déterminer. Il est donc difficile de trancher, d'autant plus que *Roma* a repris des attributs d'Athéna et il ne nous est pas possible de savoir ce que les habitants de l'empire voyaient réellement dans les types monétaires. Toutes les Athéna des catalogues monétaires n'en sont peut-être pas et il y a sans doute beaucoup plus de *Roma* qu'on ne l'imagine. Est-ce que l'Athéna *Enoplos* de Phidias était encore un modèle compris au III^e siècle p. C. en Asie mineure? Est-ce que la confusion entre les deux était voulue ou non? Seul un réexamen complet et minutieux de la question permettrait sans doute de trancher. Quoi qu'il en soit, la présence de *Roma* sur les monnaies est à relier avec l'autorité impériale, l'attachement à l'Empire, à une certaine forme du culte impérial, mais pas forcément du culte impérial fédéral.

50 DALAISON 2007, 219–220 n° 25–31, planche n° 1.

Philippe.⁵¹ L'absence de référence à cette titulature sur les monnaies tient soit au fait que la cité n'avait pas encore obtenu ces titres – et en particulier les deux premiers – au moment de l'arrêt du monnayage sous Marc Aurèle et Lucius Vêrus; soit au fait que la cité, n'ayant aucune rivale au sein du *koinon*, ne voyait pas forcément la nécessité d'en faire étalage – la possession d'un titre et sa proclamation n'allant pas forcément de paire.⁵² L'absence du titre de première à Nicopolis (à la différence des cités du Pont par exemple) s'explique peut-être aussi par cette situation: puisqu'elle est la seule cité d'Arménie mineure, elle n'a pas forcément besoin d'affirmer sa *proteia* sur des rivales fantômes⁵³.

3.2 *Koinon* et néocorie en Paphlagonie

Le *koinon* de Paphlagonie a émis à son nom des monnaies sous le règne de Domitien.⁵⁴ L'absence de date précise ne permet pas de déterminer exactement le moment de création du *koinon*. Les revers ne portent que la légende et n'ont aucun type spécifique. Il est impossible de savoir si ces frappes ont été réalisées à Gangra-Germanicopolis ou à Pompeiopolis,⁵⁵ d'autant plus que pour l'instant on ne connaît aucune émission au nom de Domitien dans les deux ateliers, qui ont commencé leur monnayage plus tardivement.

Dans les deux cités de Paphlagonie qui ont émis des monnaies, aucun titre ne semble faire explicitement référence à la néocorie. Pompeiopolis est métropole de Paphlagonie,⁵⁶ alors que Gangra-Germanicopolis se qualifie de „plus ancienne de Paphlagonie“,⁵⁷ chacun de ces titres marquant à sa façon la prééminence de la cité qui les arbore. Germanicopolis faisait référence à Gangra (plus ancienne qu'elle) et qui, depuis au moins le II^e siècle a. C., avait été la capitale des rois de Paphlagonie. Le site de Germanicopolis jouxtait celui de Gangra sans le recouvrir, du moins dans un premier temps.⁵⁸ Pompeiopolis vantait son titre de métropole. Pour autant, il nous est impossible de déterminer si l'une des deux cités jouait un rôle spécifique dans le *koinon* de Paphlagonie en tant que cité néocore. L'épigraphie ne nous est d'aucune

51 Cf. supra note 21. COLLAS-HEDELAND 1993, 172–173; BURRELL 2004, 234; DALAISON 2007, 211–212.

52 Cf. infra les réflexions formulées par COLLAS-HEDELAND à ce sujet.

53 Satala n'est pas réellement une cité, mais plutôt un camp de légionnaires.

54 Recueil 165* n° 1; RPC II 1629, planche n° 2.

55 Cf. supra note 16.

56 Pompeiopolis est métropole sur toutes ses émissions (DALAISON 2010, 67), sauf une de Faustine I, d'Antonin à Septime Sévère; le titre est attesté au plus tôt sur une dédicace d'une statue d'Hadrien faite à Athènes: IG II² 3298; ROBERT 1980, 217.

57 BRICAULT/DELRIEUX 2014, 93 sur certaines pièces émises sous les premiers Sévères, seule période d'activité de l'atelier.

58 BRICAULT/DELRIEUX 2014, 93–94.

aide et peut-être que les deux cités étaient néocores,⁵⁹ mais n'ont pas mentionné ce titre sur leurs revers monétaires, car leurs luttes et leurs fiertés civiques se situaient à un autre niveau: celui des titres propres à chaque cité.

Les types monétaires ne nous sont pas d'un grand secours. À Pompeiopolis, l'icographie n'a aucun lien avec le *koinon* ou la néocorie. À Gangra-Germanicopolis, on note la présence de types en rapport avec le culte impérial: *Roma* trônant⁶⁰ et un temple tétrastyle (seul⁶¹ ou peut-être représenté sur des vues de la ville⁶²) avec parfois au centre de la colonnade une statue rappelant les statues des empereurs en tenue militaire.⁶³ La présence du culte impérial à Gangra n'aurait rien de surprenant, si l'on se réfère au serment de Gangra⁶⁴ datant de 3 a. C., prêté par les Paphlagoniens et les Romains commerçant avec eux. „Les gens de la *chôra*[?] ont tous prêté serment dans les mêmes termes dans les *Sebasteia* des hyparchies[?] auprès des autels d'Auguste. Les Phazimanites, qui habitent [la cité] appelée maintenant Neapolis ont juré de la même façon tous ensemble dans le *Sebasteion* auprès de l'autel d'Auguste“. Il en a sans doute été de même à Gangra qui devait posséder un *Sebasteion* et un autel dédié à l'empereur. Pour autant, rien ne permet d'affirmer qu'il s'agissait là du culte impérial fédéral (ce qui aurait pu valoir à la cité la néocorie, sans qu'elle mentionne nécessairement le titre) ou municipal.

3.3 *Koinon* et néocorie dans le Pont

Le *koinon* du Pont, en tant qu'autorité émettrice⁶⁵ a frappé des monnaies sous Marc Aurèle et Lucius Vèrus en 161–162 p. C. Pour le lieu d'émission de ces monnaies, on pourrait hésiter entre Néocésarée et Amaseia. Les deux cités mentionnent leur pre-

⁵⁹ On pourrait imaginer qu'un des gendres de Marc Aurèle, Cn. Claudius Severus, originaire de Pompeiopolis, aurait pu œuvrer en ce sens. Cependant, en l'absence de preuve, cela ne peut être qu'une hypothèse gratuite. Sur le rôle de Cn. Claudius Severus à Pompeiopolis, voir DALAISON 2010, 63–64.

⁶⁰ BRICAULT/DELRIEUX 2014, 33–34 GG/60; 39–40 GG/85, planche n° 3.

⁶¹ BRICAULT/DELRIEUX 2014, 26 GG/29; 28 GG/37, planche n° 4.

⁶² BRICAULT/DELRIEUX 2014, 41 GG/90, planche n° 5.

⁶³ BRICAULT/DELRIEUX 2014, 26 GG/30; 29 GG/41; 32 GG/55–GG/56; 34 GG/62, planche n° 6.

⁶⁴ Cf. supra note 17. Voir aussi PRICE 1984, 267 (l'auteur traite indistinctement du culte impérial fédéral et municipal, sans les séparer de manière très claire); BRICAULT/DELRIEUX 2014, 99–101.

⁶⁵ Les légendes de ces pièces, comme dans les autres *koina*, sont au nominatif. Dans les cités de la région, les légendes pouvaient être le plus souvent au génitif ou parfois au nominatif, comme par exemple à Pompeiopolis. Dans les deux cas, c'est l'autorité émettrice qui est désignée par la légende et il serait faux de supposer que le nominatif renverrait à une légende descriptive du type de revers, sans lien avec la responsabilité de la frappe. On retrouve cependant ce type de légendes descriptives – sans le nom de l'atelier – à Néocésarée avec des monnaies de Trébonien Galle et les représentations de *Roma* et du *Genius Augusti*. Pour autant, il ne s'agit pas de la même chose que dans le cas des *koina*:

mière néocorie à l'époque de Marc Aurèle; il n'y a aucune liaison de coins de droit entre les monnaies du *koinon* et celles des deux cités; et elles ont toutes deux frappé des monnaies en 161–162 p. C. Cependant les monnaies du *koinon* utilisent une ère calculée à partir de l'entrée du Pont Polémoniaque dans l'empire en 64–65 p. C., tout comme Néocésarée. Il semblerait donc que les pièces ont dû être émises dans cette cité et cela permet aussi de dater la création du *koinon* du Pont de l'année 64–65. Pour autant, cela ne renseigne pas nécessairement sur l'étendue du *koinon* et ne prouve pas que celui-ci se serait cantonné par exemple aux seules cités du Pont Polémoniaque. Il est tout à fait possible que le *koinon* ait englobé les cités du Pont Polémoniaque et d'autres cités pontiques, soit dès le début, soit à plus ou moins brève échéance.⁶⁶ L'absence de tout autre témoignage ne permet de toute façon pas de trancher. Sur les pièces, quel que soit l'atelier qui a procédé à la frappe, la date renvoie à l'ère de l'autorité émettrice: le *koinon* dans le cas des émissions fédérales; la cité dans le cas de Néocésarée.

Les revers présentent un temple tétrastyle qui évoque le lieu du culte impérial fédéral. Ce dernier peut être de face⁶⁷ ou de trois-quarts à droite.⁶⁸ Il peut abriter dans l'entrecolonnement deux statues debout sur une base.⁶⁹ ÇIZMELI y voit les Dioscures, par ailleurs présents sur le monnayage de Néocésarée à l'époque de Marc Aurèle et Lucius Vêrus.⁷⁰ Dans ce cas, le temple aurait abrité d'autres groupes statuaires et d'autres divinités en plus du culte impérial.⁷¹ Cela est loin d'être impossible, mais on peut également supposer que ces statues – étant donné que leur nudité n'est pas établie et que leur posture ressemble à celle des monnaies de Gangra vues plus haut –, représentent des empereurs, et peut-être même ici précisément Marc Aurèle et Lucius Vêrus.

Pour ce qui est des cités du Pont au sens large, seules Héraclée, Amastris, Néocésarée et Amaseia font explicitement référence au culte impérial fédéral sur leurs monnaies.⁷² Les cités néocores – qui abritent un temple du culte impérial fédéral –

ces émissions ne prennent pas place dans le même contexte (elles sont beaucoup plus tardives) et il existe des liaisons de coins de droit entre ces pièces et celles portant le nom de la cité.

⁶⁶ Cf. supra note 25 et 33.

⁶⁷ ÇIZMELI 2006, 82 n° 497–499, planche n° 7.

⁶⁸ ÇIZMELI 2006, 82 n° 500–501, planche n° 8.

⁶⁹ ÇIZMELI 2006, 82 n° 496, planche n° 9.

⁷⁰ ÇIZMELI 2006, 18–19 n° 8–12.

⁷¹ ÇIZMELI 2006, 122. On verra plus loin, en ce qui concerne Néocésarée à proprement parler et à partir de Septime Sévère, que les représentations du temple du culte fédéral comportent entre une et trois statues dans la colonnade.

⁷² Parmi les autres, seules Tieion (Recueil 617 n° 5; SNG France 7, n° 666) et Amisos (Recueil 73 n° 45–46 et 77 n° 67c; SNG France 7, n° 1427–1433) ont sur leur revers des représentations de *Roma* – identifiées par la légende –, datant qui plus est surtout de la période républicaine; il s'agit donc là encore vraisemblablement d'un culte civique. Pour les titulatures, Zela (avec TOY ΠΟΝΤΟΥ), Sebastopolis (par un simple Π, sauf si on lit parfois ΗΡΑΚΛΕΟ ΠΙΟ au lieu de ΗΡΑΚΛΕΟΠΙΟ) et Héraclée (avec [EN]

étant également métropoles et premières – c’est le cas de Néocésarée,⁷³ Amaseia⁷⁴ et Héraclée⁷⁵ –, on peut penser que la mention d’un de ces deux derniers titres, sans le premier – comme pour Amastris, „simple“ métropole –,⁷⁶ est quand même révélé-

ΠΟΝΤΩ) mentionnent leur appartenance au Pont (ce titre est toujours accolé au nom de la cité ou de ses habitants). Ces précisions ne sont pas forcément systématiques et pour les deux dernières cités servent certainement à les distinguer de cités homonymes – encore que Sebastopolis pouvait être facilement identifiée par son deuxième nom, Heracleopolis. Ces compléments sont d’ordre purement géographique; ils ne sont jamais explicitement rattachés à un rang occupé par ces cités. Sans autre précision, il n’est donc pas du tout certain que cela puisse être directement relié au *koinon* du Pont. Cf. supra note 43. Pour le catalogue des titres et des sources, outre les ateliers publiés (ÇIZMELI 2006; DALAISON 2008), voir COLLAS-HEDELAND 1993, 116–177 et 132–135; BURRELL 2004, 205–211 et 257–259.

73 Sur les monnaies, Néocésarée est première du Pont et néocore depuis Marc Aurèle, elle mentionne le *koinon* du Pont et est métropole depuis Septime Sévère (mais en réalité depuis Hadrien, en 132–133 p. C., si l’on se fie à une inscription de Claros, cf. MACRIDY 1905, 165 n° 2; ÇIZMELI 2006, 130–132; FERRARY 2014, 167–171 et 273–275 n° 41) et enfin elle est néocore pour la seconde fois, *Aktia* et *Ierou* depuis Sévère Alexandre (ÇIZMELI 2006, 133–136 revu: il y a des erreurs et des oublis dans la liste, à corriger donc par une relecture minutieuse du catalogue). BURRELL 2004, 206–209 date la première mention de la néocorie à Néocésarée du règne de Trajan. Elle s’appuie sur une monnaie de Paris (Grand Duc 1277 = SNG France 7, F 25) qui est en réalité un faux, fabriqué à partir d’une drachme alexandrine.

74 Sur les monnaies, Amaseia est métropole depuis Hadrien, première du Pont depuis Antonin et néocore depuis Marc Aurèle – ces deux derniers titres, sans doute par manque de place, étant absents des monnaies de petit module frappées sous ces deux empereurs, DALAISON 2008, 201–207. L’épigraphie, à la lumière des inscriptions de Claros, vient confirmer ces datations (les différences de quelques années étant souvent dues à la non continuité des émissions monétaires): la cité arbore le titre de métropole sous Hadrien en 131–132 p. C. (FERRARY 2014, 167–171 et 264 n° 35) et au tout début du règne d’Antonin en 138–139 p. C. (FERRARY 2014, 167–171 et 297–298 n° 56); ceux de première du Pont et de métropole sous Antonin en 143–145 et 145–146 p. C. (FERRARY 2014, 167–171 et 334–335 n° 84–85); et enfin ceux de métropole, néocore et première du Pont sous Marc Aurèle en 163–164 p. C. (FERRARY 2014, 167–171 et 439–440 n° 168), puis Commode en 185–186 p. C. (FERRARY 2014, 167–171 et 531–532 n° 251).

75 Sur les monnaies, Héraclée est métropole sous Trajan et Valérien *et sui*, première du Pont sous Gallien (le titre – bien que restitué – apparaîtrait également sur au moins deux inscriptions de la seconde moitié du II^e siècle p. C., découvertes en Chersonèse Taurique et à Héraclée: LATYSHEV 1901, n° 71; ROBERT 1937, 245–249 = IK 47, 51) et néocore à partir du règne de Philippe (Recueil 356–383; SNG France 7, n° 263–389). Le titre de néocore apparaît sur deux autres inscriptions en lien avec Héraclée, mais qui ont été écartées du raisonnement. La première (IK 47, 2 = BURRELL 2004, 258–259) est une lettre envoyée à Héraclée par une association d’acteurs de Rome qui se dit néocore; il n’y a donc aucun lien ici avec le statut de la cité – contrairement à ce qu’écrit COLLAS-HEDELAND 1993, 116–117. La seconde, datant du milieu du III^e siècle p. C. – règne de Rhescuporis V du Bosphore – découverte à Panticapée LATYSHEV 1900, n° 44 = STRUVE 1965, n° 59 = BURRELL 2004, 259, semble mentionner – si la restitution est bonne – le territoire du Pont et non Héraclée comme néocore.

76 Amastris est métropole sur des monnaies de la dynastie des Antonins (Recueil 169*–173* n° 28–29, 43, 50–51; SNG France 7, n° 52 et 68). Megalopolis-Sebasteia n’a jamais été métropole contrairement à ce qu’affirme PUECH 2004, 366; il s’agit d’une mauvaise lecture de la pièce faite par IMHOOF-BLUMER et corrigée par SCHULTZ 1989, 261.

latrice du culte impérial fédéral et du statut occupé par la cité au sein du *koinon*. Ces trois titres semblent marquer une prééminence pour la cité qui les mentionne, mais appartiennent-ils tous les trois pour autant au même registre, à savoir celui du *koinon*? Amaseia et Néocésarée manifestent leur position de façon beaucoup plus précoce par rapport à Héraclée (ce qui n'est pas forcément la preuve de deux *koina* séparés, la mention du titre n'étant pas nécessairement contemporaine à son obtention). Pour cette cité en outre, le titre de métropole ne renvoie peut-être pas réellement à la réalité „romaine“ du terme. En effet, sur certaines pièces du III^e siècle p. C.⁷⁷ – donc postérieurement à certaines émissions avec la seule mention de métropole –, Héraclée se qualifie de „mère des colonies“ (donc de métropole au sens premier de l'expression).⁷⁸ On peut alors supposer que, lorsque les monnaies mentionnent le titre de métropole, cela fait écho à son rôle de fondatrice de colonies; la confusion étant évidemment à l'avantage de la cité qui peut ainsi jouer sur la polysémie du mot et prétendre à un titre qu'elle ne posséderait pas officiellement, du moins au sens administratif et romain du terme. Cette hypothèse de l'emploi abusif du titre de métropole a été avancée par PUECH pour Héraclée mais également pour Amastris.⁷⁹ On peut cependant se demander si des cités auraient réellement pu se risquer à cet abus de langage sur des monnaies, qui, même si elles ont généralement une circulation très locale, sont des émanations officielles de la cité. Si un gouverneur s'en était aperçu, il aurait très bien pu retirer le privilège de battre monnaie et ainsi atteindre la cité dans son autonomie. Et je ne suis pas sûre que les cités étaient prêtes à courir ce risque. Il se peut en revanche, que le titre de „mère des colonies“ soit venu se surimposer sur celui – réellement possédé par Héraclée – de métropole au sens romain, à un moment où la cité – comme beaucoup d'autres en Orient – a recherché dans son histoire ancienne une certaine légitimité et gloire: le titre de métropole avait alors un double usage.

Comment expliquer la présence de cités portant les mêmes titres au sein d'une même zone géographique? On peut avancer deux hypothèses. Tout d'abord, le terme de métropole comme celui de première ne correspondent pas forcément à la même réalité.⁸⁰ Une cité peut être première ou métropole (sous-entendu d'une province), mais une autre peut également être première ou métropole (sous-entendu d'un district de cette province). Il peut donc y avoir une différence d'échelle, qui n'est bien entendu pas précisée sur les documents officiels. Il n'y a pas mensonge dans l'exposé du titre, simplement omission. On peut imaginer qu'Héraclée était première du Pont

⁷⁷ Recueil 357–380 n° 72–73, 76–78, 129, 205, 215–217, 225, 231; SNG France 7, n° 265–266, 269, 365–368, 376. Les types de revers associés représentent Zeus et les Charites ou le Démos de la ville et ses trois colonies (Callatis, Chersonèse et peut-être Mesambria).

⁷⁸ On retrouve cette notion de „mère des cités“ dans l'inscription d'Héraclée de la seconde moitié du II^e siècle p.C. évoquée supra note 75 (ROBERT 1937, 245–249 = IK 47, 51).

⁷⁹ PUECH 2004, 359–360; HELLER 2006, 298–299.

⁸⁰ PUECH 2004, 357–404; HELLER 2006, 197–210 et 283–341.

(de la partie pontique de la province de Pont-Bithynie), que Néocésarée était première du Pont (Polémoniaque, puis du *Pontus Mediterraneus*) et enfin qu'Amaseia était première du Pont (Galatique). Une fois ce district disparu au profit de la création de l'*Ora Ponti Polemoniani* et du *Pontus Mediterraneus* (regroupant Néocésarée et Amaseia),⁸¹ Amaseia aurait conservé ses titres, en souvenir du passé, même si, de fait, c'était Néocésarée qui avait la prééminence. Seconde hypothèse: on peut imaginer que plusieurs cités au sein du même regroupement administratif possédaient la même titulature, sans que cela soit forcément gênant (ainsi Héraclée et Amastris métropoles dans le Pont du Pont-Bithynie et Amaseia et Néocésarée métropoles et premières dans le Pont intérieur ou encore Héraclée, Amastris, Amaseia et Néocésarée métropoles dans un Pont élargi). Afin de ménager les susceptibilités locales, il était possible de trouver plusieurs cités néocores, premières et métropoles, comme c'est également le cas en Asie ou en Bithynie.⁸² Il semblerait cependant que Néocésarée – par l'évocation en toutes lettres du *koinon* du Pont dans la titulature de certains de ses revers monétaires à partir de Septime Sévère, puis par la mention des *Aktia* (jeux agonistiques en lien avec le culte impérial),⁸³ du terme *Ierou* (soulignant le caractère sacré de la cité et des jeux qui s'y déroulent) et de la seconde néocorie à partir de Sévère Alexandre – ait eu, ou du moins ait obtenu, la prééminence au sein du *koinon*.

Si l'on suit la démonstration, fort convaincante, de PUECH, la métropole renverrait à un lieu de réunion de l'*ethnos*, dont l'organe représentatif serait le *koinon*.⁸⁴ Pour les titres de métropole⁸⁵, de première et de néocore, tout se passe au sein du *koinon*, mais pas forcément au même niveau, ce qui explique qu'il peut y avoir accumulation ou non de ces différents titres par une même cité. Le terme de néocore renvoie explicitement à la présence du temple du culte impérial fédéral; celui de première fait référence à une priorité dans le protocole du *koinon* et à une suprématie politique;⁸⁶ et celui de métropole évoque l'agglomération comme lieu de rassemblement de l'*eth-*

⁸¹ PUECH (2004, 360–361) ne tient pas compte de cette réorganisation qui aurait eu lieu en 127 au plus tard.

⁸² Voir le cas de Nicée et Nicomédie repris par HELLER 2006, 318.

⁸³ Cf. infra.

⁸⁴ Le lien entre *koinon* et *ethnos* est également discuté dans VITALE 2012, 31–38.

⁸⁵ Le fait, comme on l'a vu plus haut, qu'en Paphlagonie, Pompeiopolis se dise „métropole de Paphlagonie“ sous-entendrait „métropole du *koinon* de Paphlagonie“ et préciserait le rôle de la cité au sein du *koinon*.

⁸⁶ Le titre de première n'est peut-être cependant pas à considérer uniquement dans le cadre du *koinon*. En effet, dans la partie bithynienne de la province de Pont-Bithynie, Nicée et Nicomédie portent le titre de première de Bithynie ou de première de Bithynie-Pont cf. HELLER 2006, 391–393. Ici, soit on a un argument en faveur des deux *koina* du Pont distincts – avec l'occidental relié aux destinées du *koinon* de Bithynie, comme dans le cas des personnalités à la fois Bithyniarques et Pontarques –, soit le terme de Bithynie seul évoque le *koinon* de Bithynie mais est également une sorte de condensé pour le nom de la province double. Nicée et Nicomédie sont alors premières du *koinon* de Bithynie et premières de la province de Bithynie-Pont.

*nos*⁸⁷ et comme cité représentative de l'*ethnos* à l'extérieur. Si les légendes de Néocésarée mentionnant le *koinon* du Pont sont bien à développer de la façon suivante:⁸⁸ „Néocésarée, métropole du *koinon* du Pont“, cela vient renforcer le lien entre métropole et *koinon*. Il peut y avoir plusieurs cités métropoles, néocores ou premières au sein du même *ethnos*, sans que cela soit choquant.

Rien n'interdisant *a priori* à un *ethnos* d'être à cheval sur plusieurs provinces et/ou éparchies – le découpage administratif romain n'ayant pas forcément respecté le découpage des „peuples“ –, dans le cas du Pont, la présence de plusieurs métropoles, cités néocores ou premières ne prouve pas l'existence – ou l'absence – de plusieurs *koina*.

Les types monétaires en lien explicite avec le culte fédéral se retrouvent à Héraclée, Néocésarée et Amaseia. Ces trois cités ont eu recours au même répertoire iconographique, mais toutes ne l'ont pas utilisé entièrement.⁸⁹ Le premier type présent à Amaseia et Néocésarée et celui du (ou des) temple(s)⁹⁰ pour symboliser la (ou les) néocorie(s). En effet, cela renvoie au sens du terme néocore, en tant que ville gardienne du temple du culte impérial fédéral. Chaque cité néocore possédait au moins un temple fédéral et normalement autant de temples fédéraux que de néocories. Il se

87 Pour PUECH, le culte impérial fédéral était célébré également dans les métropoles, sans que pour autant la cité soit forcément néocore.

88 Les légendes ne donnent pas les titres dans cet ordre. Il est toujours écrit (de façon plus ou moins abrégée): KOI ION NEOKAI MHTPO. Quelle que soit la lecture qui en est faite, il y a de toute façon un lien qui est suggéré entre le rang de métropole et le *koinon*. On ne peut en aucun cas imaginer que la titulature mentionnerait deux autorités émettrices (le *koinon* et la cité), car ce type de légendes n'est pas systématique et il existe des liaisons de droit avec des pièces de Néocésarée ne mentionnant pas le *koinon*.

89 Je laisse de côté ici encore une fois les types en lien avec *Roma*. Amastris a émis des monnaies avec cette divinité à la période républicaine avec la légende PΩMH (Recueil 169* n° 22; SNG France 7, n° 46) et également sous Trébonien Galle sans légende, mais avec un type spécifique à *Roma* : celui de la déesse assise sur un bouclier (Recueil 181* n° 165). Un revers d'Héraclée, sous Philippe, présente un temple avec au centre *Roma* assise et la légende ΘEA PΩMA PRICE/TRELL 1977, 17 fig. 7. Enfin, Néocésarée – mises à part les monnaies de Commode pour lesquelles la représentation de *Roma* est plus que douteuse ÇIZMELI 2006, 19–20 n° 13–20 – a émis des monnaies avec *Roma* assise et la légende PΩMH sous Trébonien Galle et Volusien ÇIZMELI 2006, 66–70 n° 375–376, 381–391, 395–401, 405–410. Dans le même ordre d'idée, toujours à la même période, la cité a aussi produit des pièces montrant le *Genius Augusti* avec une légende en latin (GEN AUGG NOS) et en grec pour la date ÇIZMELI 2006, 66–69 n° 380, 392, 402–403. Si ces diverses représentations sont bien à mettre en relation, comme dans les autres cités de la région, avec le culte impérial, rien ne prouve qu'il s'agisse du culte fédéral. Il peut s'agir du culte municipal qui, même dans les cités néocores, coexistait à côté de celui à l'échelle du *koinon*.

90 Pour autant, la représentation d'un temple sans aucune figure à l'intérieur ne renvoie pas obligatoirement au culte impérial. Il faut tenir compte du contexte culturel de la cité et des autres types de revers. Ainsi, à Zela, le temple est celui d'Anahita-Anaïtis; à Comana, il évoque le culte de Mâ; et à Sebastopolis, le sanctuaire d'Héraclès cf. DALAISON 2014, 145–149. Pour le temple sur les monnaies d'Héraclée, cf. note précédente.

peut cependant parfois que les temples additionnels n'aient pas toujours existé, le titre de deux fois néocore et plus n'allant pas nécessairement de paire avec la construction effective du bâtiment.⁹¹ Quoi qu'il en soit, le nombre de néocories, au niveau de l'iconographie monétaire, était représenté par le nombre de temples correspondants. Ainsi, à Néocésarée, la première néocorie est évoquée par un temple tétrastyle – voire très rarement pentastyle⁹². Bien que la cité possède le titre de néocore au moins depuis Marc Aurèle, les revers ne font référence au culte, ni sur les pièces de Marc Aurèle, ni sur celles de Commode,⁹³ mais seulement sous le règne des premiers Sévères. Le temple est plus ou moins détaillé: on peut y voir les murs de la *cella*, l'anneau de la porte, ou encore un autel allumé, des bustes ou des statues entre les colonnes. Il s'agit de toute façon du même sanctuaire. ÇIZMELI a proposé d'identifier différentes divinités dans les statues ou bustes présents dans le temple:⁹⁴ quand il n'y a qu'une statue, il s'agirait de Mèn Pharnakou,⁹⁵ quand il y en a deux il s'agirait des Dioscures⁹⁶ et les trois bustes renverraient à trois portraits de la famille impériale (Septime Sévère, Caracalla et Géta). Les représentations en pied sont malgré tout difficiles à identifier avec précision et leur posture – comme dans le cas des monnaies émises par le *koinon* et vues plus haut – peuvent aussi bien évoquer des empereurs,⁹⁷ le problème étant de les identifier: s'agit-il des empereurs régnant au moment de l'émission monétaire (Septime Sévère seul, Septime Sévère et Caracalla ou Caracalla et Géta quand ils sont deux et Septime Sévère, Caracalla, Géta) ou d'empereurs antérieurs? Ces représentations d'un temple unique existent encore de façon assez rare et surprenante sous les règnes de Sévère Alexandre et Gallien, alors que la cité est deux fois néocore⁹⁸

91 PONT 2010, 278–296 montre qu'à partir des Antonins le titre compte plus que sa matérialisation.

92 ÇIZMELI 2006, 118–120, planche n° 10–13.

93 Pour les monnaies de Marc Aurèle, cette absence est peut-être à mettre en relation avec l'existence des frappes au nom du *koinon*, qui serait en soi suffisante.

94 ÇIZMELI 2006, 122–123.

95 À Néocésarée, Mèn apparaîtrait avec certitude sur une monnaie de Géta, où il couronne la Tychè de la ville en compagnie de l'empereur (ÇIZMELI 2006, 43 n° 211). En revanche, il est loin d'être assuré que la divinité assise dans un temple sur des monnaies Gordien III et Tranquilline soit Mèn (ÇIZMELI 2006, 57–58 n° 316–317 et 64 n° 370). De toute façon, quelle que soit la divinité représentée dans ce temple, rien n'assure que l'édifice soit le même que l'un de ceux du culte impérial fédéral.

96 Cf. supra note 70. Le fait que l'on retrouve quasiment le même type de temple avec deux statues sous les premiers Sévères et sur les monnaies du *koinon* datant de Marc Aurèle ne prouve pas nécessairement qu'il s'agit du même type: surtout si les statues renvoient à des empereurs, il est arrivé à plusieurs reprises dans l'histoire romaine qu'il y ait des corégentes.

97 BURRELL 2004, 207–208 et 322.

98 Les légendes de revers accompagnant ces deux types ne mentionnent pas la néocorie et, dans le cas des monnaies de Sévère Alexandre, citent le *koinon* du Pont. Cependant, cela ne prouve rien. En effet, la seconde néocorie est loin d'être toujours mentionnée sur les monnaies de Sévère Alexandre et cela n'est pas lié spécifiquement aux types de revers avec temple unique. À partir du règne de Gordien III, elle n'apparaît même plus que de façon extrêmement épisodique, mais perdue quand même jusqu'à la fin des émissions; cf. BURRELL 2004, 208–209 coin type 12; ÇIZMELI 2006, 133–136 revu.

et qu'il y a des pièces de la même date avec deux temples. Il s'agit soit d'un temple hexastyle,⁹⁹ soit d'un temple tétrastyle vu de trois-quarts à droite.¹⁰⁰ Ce dernier type de représentation rappelle les émissions au nom du *koinon* et est donc peut-être une copie – une sorte de renvoi iconographique – du type émis à l'époque de Marc Aurèle et exaltant le *koinon* en tant que tel. Mis à part, ces cas particuliers, la seconde néocorie est évoquée par deux temples (de face ou de trois-quarts et parfois surmontés d'une ou deux couronnes) à partir de Sévère Alexandre.¹⁰¹ Ce type est beaucoup plus rare, en proportion, que les motifs du temple seul sous les Sévères. Il est supplanté dans la symbolique par les motifs agonistiques, mais perdure quand même jusqu'en 255–256 p. C.

À Amaseia, outre des édifices culturels abritant des divinités (comme Tychè, Asclépios et Hadès-Sérapis),¹⁰² il existe sur des coins de revers de Trajan¹⁰³ des temples tétrastyles de face. L'absence de dieu ou de déesse rend difficile l'identification de ce bâtiment. Il pourrait s'agir du temple du culte impérial.¹⁰⁴ Si la cité a bien obtenu le titre de néocore sous Marc Aurèle (et non auparavant, en supposant que l'apparition du titre sur les monnaies n'est pas seulement une proclamation qui interviendrait postérieurement à son obtention), il ne faut sans doute pas y voir le temple du culte fédéral, mais celui du culte civique. Sur des pièces de Domitien¹⁰⁵ et de Sévère Alexandre¹⁰⁶ montrant une vue de la ville en perspective, on retrouve un ou plusieurs temples. Il y en a toujours un en bas de la ville et, sur les monnaies de Sévère Alexandre, il y en a également un au sommet.¹⁰⁷ Ce dernier édifice est aussi présent sur les pièces montrant un homme construisant les fortifications de la ville.¹⁰⁸ Le temple du bas est peut-être celui du culte impérial municipal des monnaies de

99 ÇIZMELI 2006, 53 n° 285.

100 ÇIZMELI 2006, 50 n° 259 ; 53 n° 283 ; 75–76 n° 455.

101 ÇIZMELI 2006, 120–122. planche n° 14.

102 DALAISON 2008, 172–174.

103 DALAISON 2008, 67–68 n° 25–38, planche n° 15.

104 L'hypothèse de PRICE/TRELL 1977, 93 de voir dans le bâtiment des monnaies de Trajan une représentation du temple de Zeus *Stratios* ne semble pas tenir. En effet, d'après les éléments retrouvés à Yassiçal et analysés par FRENCH (1996, 75–92), le lieu de culte de ce dieu ne serait pas un temple, mais un sanctuaire constitué d'un autel monumental. De plus, certains coins de revers de Trajan (DALAISON 2008, 67 n° 23–24) représentent un bûcher, renvoyant, lui, de façon certaine à Zeus *Stratios*. Il serait donc surprenant qu'à une période identique les graveurs aient dessiné de deux manières différentes la même réalité.

105 DALAISON 2008, 65–66 n° 16–19. Planche n° 16.

106 DALAISON 2008, 133–134 n° 580–582. Planche n° 17.

107 Sur certaines pièces DALAISON 2008, 133–134 n° 580, le temple du haut est placé à côté d'un bûcher enflammé. Pour autant les deux édifices ne sont pas sur le même plan: le temple est bien au sommet de la ville, alors que le bûcher renvoie au site de Yassiçal DALAISON 2008, 178.

108 DALAISON 2008, 135 n° 587. Planche n° 18.

Trajan et celui du haut, le temple du culte impérial fédéral.¹⁰⁹ Une dernière remarque s'impose pour Amaseia à propos du culte de Zeus *Stratios*.¹¹⁰ Assez récemment a été émise l'hypothèse, fort séduisante, d'un lien entre le culte de Zeus *Stratios* et le culte impérial.¹¹¹ Il est fort possible alors que le sanctuaire de Yassiçal, situé à quelques kilomètres d'Amaseia, ait abrité un grand autel monumental surmonté d'un bûcher¹¹² et où était rendu un culte à ces deux entités.¹¹³ Zeus *Stratios*, divinité héritée de la période mithridatique, était désormais lié au nouveau pouvoir. Cependant, Zeus *Stratios*, grand dieu régional, était devenu essentiellement poliade et ce nouveau sanctuaire était dévolu à un culte civique.

Les types agonistiques sur les monnaies renvoient au culte impérial fédéral. On en retrouve des traces dans deux cités pontiques.¹¹⁴ À Héraclée, sous Gallien, est représentée une couronne métallique avec deux palmes et parfois posée sur une table.¹¹⁵ Ces mêmes symboles sont aussi présents à Néocésarée à partir du règne de

109 À moins que le temple municipal ait concomitamment servi pour le culte au niveau du *koinon* et, dans ce cas-là, le temple du haut reste une inconnue.

110 L'inscription découverte à Yassiçal (Studia Pontica 3, 141) ne relie en rien le culte de Zeus *Stratios* et le culte impérial provincial. En effet, la mention de „trois fois néocore“ renvoie au prêtre (au sens de dignitaire du sanctuaire de Zeus *Stratios*) et non à la cité d'Amaseia.

111 MITCHELL 2007, 366–377; DALAISON/RÉMY 2013, 42–45; DALAISON 2014, 136–137.

112 Certains ont voulu voir sur des monnaies d'Héraclée frappées sous Géta (Recueil 371 n° 171; SNG France 7, n° 335) un bûcher enflammé à trois étages. Cependant, même s'il existait un sanctuaire de Zeus *Stratios* à Héraclée – cf. note suivante –, il s'agit plutôt d'un phare (ROBERT 1937, 251–253).

113 Je ne pense pas que, sur les monnaies de Sévère Alexandre montrant la vue de la ville, le temple placé au sommet à côté du bûcher puisse être interprété, non comme un temple réel – puisqu'il n'y en a aucune trace à Yassiçal – mais comme une sorte de symbole du caractère néocore du sanctuaire de Zeus *Stratios*. Cette hypothèse est d'autant moins vraisemblable que, à l'époque impériale, le culte de Zeus *Stratios* ne se retrouve quasiment pas en-dehors du territoire de la ville d'Amaseia et que son association avec le culte impérial fédéral n'aurait eu qu'une faible résonance au niveau du *koinon*. Il existe pourtant des traces de Zeus *Stratios* en lien avec Gangra – puisque deux citoyens de Germanicopolis ont fait une dédicace à ce dieu à Athènes (IG II² 4723) – et avec Héraclée – où Pline l'Ancien évoque un lieu de culte en son honneur: Plin. nat. 16,89,239. Malgré tout, il est fort probable que ce dieu, si c'est bien le même partout, est devenu essentiellement spécifique à chaque cité qui l'honore.

114 Il n'y a aucun témoignage pour l'Arménie mineure et la Paphlagonie, sauf si on veut voir dans l'association qui organise des compétitions de ville en ville une allusion au culte impérial (inscription de Pompeiopolis mentionnant le Paphlagoniarque; MAREK 2011, 191; cf. supra note 15). Si tel est le cas, on ne sait pas s'il s'agit du cadre fédéral ou simplement municipal de compétitions entre villes. Pour le Pont, Sinope, sous Auguste (RPC I 2124), émet des monnaies avec au revers un vase dans une couronne. Ce type ne peut cependant pas être rattaché, en l'absence de tout autre élément, à des jeux en lien avec le culte impérial – et qui plus est fédéral.

115 Recueil 381–382 n° 245–246; SNG France 7, n° 382–384. Plaque n° 19–20. Ce type est peut-être à mettre en relation avec des monnaies de Gordien III (Recueil 379 n° 225; SNG France 7, n° 368) montrant un théâtre, avec à gauche un temple hexastyle, au centre un athlète et à droite Héraclès.

Gordien III,¹¹⁶ mais les types sont beaucoup plus riches et variés. Les couronnes, soit métalliques, soit de laurier (agonistiques), sont posées le plus souvent sur des bases ou des tables. Elles peuvent également être accompagnées de palmes pour évoquer la victoire des athlètes et de vases, utilisés pour le tirage au sort des sportifs.¹¹⁷ Le nom des jeux pratiqués par les deux cités dans le cadre du *koinon* nous sont connus grâce aux monnaies (pour Néocésarée) et aux inscriptions (pour Héraclée et Néocésarée).¹¹⁸ Il s'agit des (*Is*)*Aktia* (abrégés le plus souvent en A sur les revers monétaires de Néocésarée). Ces jeux étaient sans aucun doute copiés sur le modèle des fêtes célébrées en l'honneur d'Apollon *Actius* à Actium et institués tous les quatre ans par Auguste pour commémorer la victoire d'Actium. Ils se composent de concours athlétiques, hippiques et musicaux et se soldent par l'octroi d'une couronne au vainqueur. Au vu des témoignages récoltés dans la région, le lien entre concours et néocorie ne paraît pas forcément systématique. On n'en a aucune trace pour les deux néocories de Nicopolis, pour Amaseia et la première néocorie de Néocésarée. Il semblerait ainsi – mais c'est loin d'être une certitude – que les néocories octroyées à partir de la première moitié du III^e siècle p. C. (seconde néocorie de Néocésarée et Héraclée) aient été accompagnées de jeux, alors que cela n'était peut-être pas tout le temps le cas pour les néocories antérieures ou alors, et c'est sans doute l'explication la plus probable,¹¹⁹ les cités ne voyaient pas dans les types agonistiques le meilleur moyen d'exalter leur statut.

116 ÇIZMELI 2006, 120–122. Les couronnes sont seules ou, plus rarement, au nombre de deux – sans que cela ait un lien avec les deux néocories – et elles accompagnent parfois d'autres motifs iconographiques, comme les temples (ÇIZMELI 2006, 48–53 n° 247, 252, 263, 273–274; 72 n° 421), le buste de Tyché (ÇIZMELI 2006, 55 n° 299–300; 52 n° 355) ou une panthère bachique (ÇIZMELI 2006, 65 n° 371). Dans ces deux derniers cas, il semble que le symbole agonistique soit là pour rappeler la place de Néocésarée dans le *koinon*, sans plus de lien avec l'autre motif.

117 Planche n° 21–23.

118 MORETTI 1953, n° 80 (inscription d'Aphrodisias des II^e–III^e siècles p. C. citant un athlète ayant remporté des victoires – catégorie enfants et catégorie adultes – aux *Hadrianeia Herakleia Isaktia*. Ces jeux datent sans doute au plus tard du règne d'Hadrien. Pour autant – et si tant est que ces *Aktia* aient été dès le début célébrés dans le cadre du *koinon* – cela ne prouve pas qu'Héraclée possédait la néocorie dès cette période, car il n'est pas certain que les jeux fédéraux se déroulaient uniquement dans les cités néocores); MORETTI 1953, n° 87 (inscription de Delphes de la première moitié du III^e siècle p. C. faisant référence à un athlète vainqueur, entre autres, aux *Aktia* de Néocésarée); BEAN 1956, 197–199 = BEAN 1965, n° 149 = IK 44,2, 130 (inscription de Sidè du début du III^e siècle p. C. mentionnant le „[concours du] *koinon* du Pont, [concours] *isaktion* à Néocésarée“). Une autre inscription (MORETTI 1953, n° 69) découverte à Sinope et datant de l'époque de Trajan ou Hadrien évoque un combattant, vainqueur deux fois, parmi d'autres, au *koinon* du Pont, sans précision de lieu: on ne peut donc savoir s'il s'agit de Néocésarée ou d'Héraclée (comme, en 1953, seule cette inscription mentionnant le *koinon* du Pont dans un contexte agonistique était connue, MORETTI en avait déduit que ces jeux étaient différents de ceux de Néocésarée et prouvaient par là-même l'existence de deux *koina* séparés, puisque leurs jeux ne portaient pas la même appellation. Cette hypothèse a été contrecarrée par l'inscription de Sidè).

119 D'autant plus au regard de l'inscription citée dans la note précédente (MORETTI 1953, n° 69), où des

Le dernier type, qui n'existe qu'à Néocésarée sous les premiers Sévères et qui est à mettre en relation avec la place occupée par la cité, est celui représentant six *Demoi* ou six Tychès (avec parfois à leurs pieds le dieu-fleuve Lycos qui rappelle le cours d'eau coulant dans la ville).¹²⁰ Le nombre six a donné lieu à de nombreuses discussions quant à son interprétation. Ces symboles de la cité et de la population civique peuvent renvoyer aux cités composant le *koinon* du Pont. Dans l'hypothèse du *koinon* unique, le nombre de six serait un raccourci pour l'ensemble des cités-membres qui seraient en réalité plus nombreuses, mais alors pourquoi ce chiffre de six et pas un autre? Je ne suis pas sûre que le hasard et l'approximation aient beaucoup de place en numismatique dans ce cas précis. Dans l'hypothèse de plusieurs *koina*, il s'agirait de la preuve que le *koinon* du Pont oriental comprenait bien seulement les six cités du *Pontus Mediterraneus*.¹²¹ Outre que cette identité entre éparchie et *koinon* est loin d'être assurée, rien n'indique avec certitude le fait que cette représentation renvoie bien au *koinon* et pas à une autre réalité administrative. Si on admet qu'un *koinon* peut dépasser les limites d'une éparchie, alors, ces six Tychès et *Demoi* pourraient être les personnifications des six cités de l'éparchie du *Pontus Mediterraneus*.¹²²

4 En guise de conclusion

Si on essaie de dresser le bilan des différentes données récoltées, les résultats sont relativement rapides à énoncer et la numismatique n'apporte rien de bien nouveau quant aux données du problème.

jeux existent dès la première moitié du II^e siècle p. C. Sur le développement des thèmes agonistiques sur les monnaies, voir en particulier LESCHHORN 1998 et NOLLÉ 2012.

120 ÇIZMELI 2006, 23–24 n° 51–53, 31 n° 112, 44 n° 215–216, 125–127. Contrairement à ce qu'écrit LORIOT (2006, 529 note 2), le type des six Tychès n'est pas si rare que cela, puisqu'il n'y a pas un, mais quatre coins de revers différents (et non cinq comme le prétend ÇIZMELI, les revers des monnaies n° 51 et 52 étant en fait les mêmes). Planche n° 24–25. Par ailleurs, la légende „Néocésarée, métropole du *koinon* du Pont“ (cf. supra et note 88) – apparaissant sur quasiment toutes les monnaies des premiers Sévères et de façon beaucoup moins systématique par la suite –, n'est pas spécifiquement à mettre en relation avec les types aux six Tychès et six *Demoi*. Ces derniers ne sont pas une explicitation de la légende; d'autant plus que, sur les monnaies provinciales romaines de la région, les légendes de revers ne sont que très rarement en rapport direct avec les types. Il serait donc hasardeux de considérer que les types concernés ici renverraient forcément aux membres du *koinon*, sans possibilité de faire référence à une autre réalité.

121 PUECH 2004, 398–399 relie ces monnaies avec six Tychès au *koinon*, mais pour elle ces pièces ne font pas référence au rang de métropole – ni donc d'ailleurs à celui de néocore ou de première – occupé par Néocésarée, mais au fait que la ville domine les autres comme centre politique du *koinon*. Il s'agirait encore d'un autre niveau, non révélé par les titulatures.

122 Cf. plus haut la discussion sur la composition du *koinon* du Pont.

En Arménie mineure, on est en présence d'un *koinon* – qui frappe des monnaies à son nom – et d'une cité néocore – Nicopolis – qui ne fait pas état de ses titres sur les monnaies. Il est vrai que la concurrence dans cette zone est loin d'être rude et il n'est sans doute pas besoin de faire étalage de sa titulature.

En Paphlagonie, on a un *koinon* – en tant qu'autorité émettrice – et deux cités principales – Gangra et Pompeiopolis – mais aucune n'est néocore – du moins aucune ne le proclame –, la lutte entre les deux cités se faisant sans doute autour d'autres titres.

Dans le Pont, un seul *koinon* se revendique comme atelier émetteur et trois cités – Héraclée, Amaseia et Néocésarée – font référence à une ou deux néocories. L'existence de plusieurs villes arborant les mêmes titres n'est en aucun cas la preuve de la présence de *koina* différents. En revanche, cet état de fait révèle l'existence de conflits et de rivalités civiques. Si on considère le Pont au sens large, la lutte devait avoir lieu entre les différentes cités qui pouvaient prétendre à peu près au même statut, comme Amaseia et Néocésarée ou plus au nord Amastris et Héraclée. Le Pont comportait cependant d'autres grandes agglomérations, mais qui revendiquaient sans doute leur identité d'une autre manière: ainsi, par exemple, Zela insistait sur le culte d'Anahita-Anaitis, Comana sur celui de Mâ, Sebastopolis sur celui de son héros éponyme Héraclès, Amisos vantait son statut de cité libre et Sinope celui de colonie. Ces deux dernières cités n'avaient pas forcément besoin du *koinon* pour avoir des liens privilégiés avec Rome et ne prenaient donc pas part à la course aux titres qui pouvait exister entre les autres villes de la région. Leur statut¹²³ ne leur interdisait pas à proprement parler de faire partie du *koinon* ou d'être néocore – on a ainsi l'exemple en Arménie mineure de Nicopolis à la fois colonie¹²⁴ et néocore, certes à une date sans doute plus tardive –, mais il semblerait que ces cités avaient le choix ou non de prendre part à l'organisation fédérale. En tout cas, on ne sait pas exactement quelle était la place d'Amisos et de Sinope au sein du *koinon*.¹²⁵ La fierté de ces cités se situait ailleurs. En outre, ce n'est pas parce qu'une cité ne mentionne pas un titre, qu'elle ne le possède pas. Il faut se méfier du témoignage des sources: une cité peut posséder des titres, mais, pour des raisons diverses et qui nous échappent parfois, ne pas les mentionner. À propos de la néocorie, COLLAS-HEDELAND avance une hypothèse intéressante.¹²⁶ Notant que dans tout l'Orient romain, seulement trente-

123 Sur les colonies et surtout sur les cités libres, voir PRICE 1984, 81; GUERBER 2009, 33–77 (l'auteur explique en particulier que dans les cités libres et fédérées, comme c'est le cas pour Amisos, les exemptions et privilèges étaient précisés et codifiés dans le *foedus*; nous en ignorons le contenu pour Amisos).

124 Le titre de colonie a parfois été considéré comme aberrant, mais semble en réalité bien réel. Cf. DALAISON 2007, 212.

125 La seule chose que l'on ait est la mention de trois pontarques (deux originaires d'Amisos et un de Sinope). Cf. supra note 35.

126 COLLAS-HEDELAND 1993, 272–322. Contra HELLER 2006, 186–187.

sept cités portaient le titre de néocore,¹²⁷ elle suppose que l’affichage du titre ne correspondait pas forcément à la possession effective – qui devait en réalité concerner bien plus d’agglomérations. Seules les cités rivales faisaient étalage de leur titre pour marquer leur prééminence sur leur voisine. Ce n’est donc que dans un contexte de lutte civique que l’étalage des titres aurait eu sa raison d’être. À l’appui de cette thèse, on peut prendre quelques exemples pontiques. Si on considère – en dehors du cas de la néocorie – le titre d’Hadriane qui existe dans les deux cités d’Amaseia et de Néocésarée depuis Hadrien, on voit que les deux villes n’en font mention sur leurs monnaies qu’à partir du règne de Marc Aurèle. Dans le cas de Néocésarée, cela est logique, car il n’y a pas d’émissions entre Trajan et Marc Aurèle, alors qu’à Amaseia, il y a des frappes sous Hadrien et Antonin. Cette dernière se serait mise à afficher ce titre au moment où sa rivale le faisait et non pas au moment où elle l’aurait obtenu.¹²⁸ En outre, si on se repenche encore un instant sur le cas de Néocésarée, on s’aperçoit que sa grande rivale Amaseia n’oublie jamais aucun de ses titres sur ses monnaies, alors que Néocésarée fait souvent preuve de plus de „laxisme“, tous les titres n’étant pas mentionnés systématiquement – c’est le cas par exemple de la deuxième néocorie ou du statut de métropole qui est attesté sur les inscriptions depuis Hadrien, mais seulement depuis les premiers Sévères sur les monnaies.¹²⁹ Ce manque de rigueur dans les titres – qui peuvent disparaître un temps puis revenir – s’explique peut-être par le fait que la cité avait finalement moins de choses à prouver que sa rivale, en raison de sa prééminence effective. Amaseia, au contraire, qui occupait dans la réalité une place secondaire, s’accrochait à ses titres et les martelait de manière régulière, afin d’asseoir sa position. Ce „relâchement“ à Néocésarée est particulièrement sensible après le règne de Sévère Alexandre, c’est-à-dire à partir du moment où Amaseia a cessé ses émissions. On peut donc imaginer que la lutte entre les deux villes avait moins de raisons d’être ou du moins de s’exprimer officiellement par le biais des monnaies. Dans le cas d’un *koinon* du Pont unique, l’autre rivale de Néocésarée et Amaseia aurait dû logiquement être Héraclée – soit à la même période, soit plus tardivement, en fonction de la date d’obtention de la néocorie –, mais cette cité est beaucoup plus éloignée, comparée à l’aire de circulation des monnaies et la rivalité devait donc être beaucoup moins prononcée. La proclamation d’un titre à une date donnée est donc loin de constituer un *terminus post quem* certain à l’obtention réelle de ce titre.

Pour conclure sur le (ou les) *koinon* (ou *koina*) du Pont, la réponse apportée par la numismatique fait pencher la balance en faveur d’un *koinon* unique. Si l’on s’en tient aux sources, elles mentionnent un *koinon* du Pont gauche (pour la côte occidentale de la Mer noire) clairement identifié comme tel et en Anatolie un *koinon* du Pont

¹²⁷ COLLAS-HEDELAND avait recensé trente-cinq cités en 1993. Ce chiffre a été porté à trente-sept par BURRELL en 2004.

¹²⁸ DALAISON 2008, 156–157; DALAISON 2014, 131–132.

¹²⁹ Cf. supra note 73.

(sans aucune autre précision et désigné de cette façon dans tout le Pont micrasiatique au sens large), de la même façon que l'on a un *koinon* de Paphlagonie et un *koinon* d'Arménie. Tous les autres arguments (les *archieis* et Pontarques, les néocories, les métropoles, les premières...) ne permettent pas de trancher le débat. Ils autorisent au mieux à faire des hypothèses et sont avancés par les tenants du *koinon* unique, comme par ceux des deux *koina*, pour appuyer leurs propos. Dans cette affaire, il en va beaucoup des convictions personnelles de chacun, des impressions, des sentiments, des „croyances“ en la probabilité d'une thèse par rapport à l'autre, mais, si l'on s'en tient au peu de sources dont nous disposons, il semblerait que, pour l'instant et faute de mieux, ce soit le *koinon* unique qui l'emporte.

Bibliographie

- AMANDRY/RÉMY 1998 = M. AMANDRY/B. RÉMY, Pontica II. Les monnaies de l'atelier de Sebastopolis du Pont, Istanbul 1998.
- AMANDRY/RÉMY 1999 = M. AMANDRY/B. RÉMY, Comana du Pont sous l'Empire romain. Étude historique et corpus monétaire, Milano 1999.
- BEAN 1956 = G. BEAN, Book Review, *AJA* 60, 1956, 197–199.
- BEAN 1965 = G. BEAN, Side Kitabeleri, Ankara 1965.
- BEKKER-NIELSEN 2014 = T. BEKKER-NIELSEN, To be or not to be Paphlagonian? A Question of Identity, in: T. BEKKER-NIELSEN (ed.), Space, Place and Identity in Northern Anatolia, Stuttgart 2014, 63–74.
- BORÉ 1840 = E. BORÉ, Correspondance et mémoires d'un voyageur en Orient, Paris 1840.
- BERNIER 2007 = F. BERNIER, Amastris, métropole maritime à l'époque romaine, in: J. DALAISON (éd.), Espaces et pouvoirs dans l'Antiquité. De l'Anatolie à la Gaule. Hommages à Bernard Rémy, Grenoble 2007, 125–137.
- BRICAULT/DELRIEUX 2014 = L. BRICAULT/F. DELRIEUX, Gangra-Germanicopolis de Paphlagonie. „Foyer des dieux“. Étude de numismatique et d'histoire, Bordeaux 2014.
- BURRELL 2004 = B. BURRELL, Neokoroi. Greek Cities and Roman Emperors, Leiden/Boston 2004.
- CALLATAÏ 1997 = F. DE CALLATAÏ, L'histoire des guerres mithridatiques vue par les monnaies, Louvain-la-Neuve 1997.
- CAMPANILE 1993 = M.D. CAMPANILE, Il koinon di Bitinia. Βειθυνιάρχαι e ἄρχοντες τοῦ κοινοῦ τῶν ἐν Βιθυνίᾳ Ἑλλήνων, *SCO* 43, 1993, 343–357.
- CHAPOUT 1923 = V. CHAPOUT, La frontière nord de la Galatie et les koina de Pont, in: W. H. BUCKLER/W.M. CALDER (ed.), Anatolian Studies presented to Sir William Mitchell Ramsay, Manchester 1923, 93–107.
- ÇIZMELI 2006 = Z. ÇIZMELI, Le monnayage de Néocésarée et du koinon du Pont, Milano 2006.
- COLLAS-HEDDELAND 1993 = E. COLLAS-HEDDELAND, Néocorie impériale: de la rivalité à la primauté, Paris 1993 (thèse non publiée de l'Université de Paris IV).
- CUMONT 1900 = F. CUMONT, Rapport à M. le Ministre de l'Intérieur et de l'Instruction publique sur une mission archéologique en Asie Mineure, Bruxelles 1900.
- CUMONT 1901 = F. CUMONT, Le pontarque et l' ἄρχιερεὺς Πόντου, *REG* 14, 1901, 138–141.
- CUMONT 1923 = F. CUMONT, L'annexion du Pont Polémoniaque et de la Petite Arménie, in: W.H. BUCKLER/W.M. CALDER (ed.), Anatolian Studies Presented to Sir William Mitchell Ramsay, Manchester 1923, 109–119.

- DALAISSON 2007 = J. DALAISSON, L'atelier monétaire de Nicopolis en Arménie Mineure, in: J. DALAISSON (éd.), *Espaces et pouvoirs de l'Anatolie à la Gaule. Hommages à Bernard Rémy*, Grenoble 2007, 203–237.
- DALAISSON 2008 = J. DALAISSON, L'atelier d'Amaseia du Pont. Recherches historiques et numismatiques, Bordeaux 2008.
- DALAISSON 2010 = J. DALAISSON, L'atelier monétaire de Pompeiopolis en Paphlagonie, in: F. DELRIEUX/F. KAYSER (éd.), *Hommages offerts à François Bertrand*, Tome 1: Des déserts d'Afrique au pays des Allobroges, Chambéry 2010, 45–81.
- DALAISSON 2014 = J. DALAISSON, Civic pride and local identities. The Pontic cities and their coinage in the Roman period, in: T. BEKKER-NIELSEN (ed.), *Space, Place and Identity in Northern Anatolia*, Stuttgart 2014, 125–155.
- DALAISSON/DELRIEUX 2014 = J. DALAISSON/F. DELRIEUX, La cité de Néapolis-Néoclaudiopolis. Histoire et pratiques monétaires, *Anatolia Antiqua* 22, 2014, 159–198.
- DALAISSON/DELRIEUX/FERRIES 2015 = J. DALAISSON/F. DELRIEUX/M.-C. FERRIES, Abônoteichos-Ionopolis et son atelier monétaire, in: C. CHILLET/C. COURRIER/L. PASSET (éd.), *Arcana Imperii, Mélanges d'histoire économique, sociale et politique offerts au Professeur Yves Roman*, vol. 1, Lyon, 2015, 91–206.
- DALAISSON/RÉMY 2013 = J. DALAISSON/B. RÉMY, Les divinités d'origine indigène et iranienne sur le monnayage des cités du Pont sous les premiers Sévères, *RN* 170, 2013, 29–60.
- DALAISSON/RÉMY/AMANDRY = J. DALAISSON/B. RÉMY/M. AMANDRY, Zéla sous l'Empire romain. Étude historique et corpus monétaire, Bordeaux 2009.
- DEININGER 1965 = J. DEININGER, *Die Provinziallandtage der römischen Kaiserzeit von Augustus bis zum Ende des dritten Jahrhunderts n. Chr.*, München 1965.
- DELRIEUX 2013 = F. DELRIEUX, Roma dans le panthéon monétaire carien sous les premiers Sévères: un nouveau témoignage sur les bronzes de Stratonicee, *RN* 170, 2013, 61–100.
- DI FILIPPO BALESTRAZZI 1997 = E. DI FILIPPO BALESTRAZZI, Roma, LIMC 8.1, 1997, 1048–1068.
- FAYER 1976 = C. FAYER, Il culto della dea Roma. Origine e diffusione nell'Impero, Chieti 1976.
- FERNOUX 2004 = H.-L. FERNOUX, Notables et élites des cités de Bithynie aux époques hellénistique et romaine (III^e siècle av. J.-C. – III^e siècle ap. J.-C.). *Essai d'histoire sociale*, Lyon 2004.
- FERRARY 2014 = J.-L. FERRARY, Les mémoriaux de délégations du sanctuaire oraculaire de Claros, d'après la documentation conservée dans le Fonds Louis Robert, Paris 2014.
- FOURCADE 1811 = P. FOURCADE, Mémoire sur Pompeiopolis ou Tasch-Kouprou, avec quelques remarques sur Tovata ou Voyavat, *Annales des voyages, de la géographie et de l'histoire* 14, 1811, 30–58.
- French 1996 = D. FRENCH, Amasian Notes 5. The Temenos of Zeus Stratiotes at Yassıçal, *EA* 27, 1996, 75–92.
- FRIJA 2012 = G. FRIJA, Les Prêtres des empereurs. Le culte impérial civique dans la province romaine d'Asie, Rennes 2012.
- GRÉGOIRE 1909 = H. GRÉGOIRE, Rapport sur un voyage d'exploration dans le Pont et en Cappadoce, *BCH* 33, 1909, 3–169.
- GROAG 1937 = E. GROAG, Petronius 50, *RE* XIX 1, 1937, 1220.
- GUERBER 2009 = É. GUERBER, Les cités grecques dans l'Empire romain. Les privilèges et les titres des cités de l'Orient hellénophone d'Octave Auguste à Dioclétien, Rennes 2009 (2010).
- HAENSCH 1997 = R. HAENSCH, *Capita provinciarum. Statthaltersitze und Provinzialverwaltung in der römischen Kaiserzeit*, Mainz 1997.
- HELLER 2006 = A. HELLER, „Les bêtises des Grecs“. Conflits et rivalités entre cités d'Asie et de Bithynie à l'époque romaine (129 a. C.–235 p. C.), Bordeaux 2006.
- HELLER/PONT 2012 = A. HELLER/A.-V. PONT (éd.), *Patrie d'origine et patries électives: les citoyennetés multiples dans le monde grec d'époque romaine*, Bordeaux 2012.

- LATYSCHEV 1900 = B. LATYSCHEV, *Inscriptiones antiquae orae septentrionalis Ponti Euxini graecae et latinae. Inscriptiones regni Bosporani graecae et latinae*, tome 2, Saint-Petersbourg 1900.
- LATYSCHEV 1901 = B. LATYSCHEV, *Inscriptiones antiquae orae septentrionalis Ponti Euxini graecae et latinae*, tome 4, Saint-Petersbourg 1901.
- LESCHHORN 1998 = W. LESCHHORN, Die Verbreitung von Agonen in den östlichen Provinzen des Römischen Reiches, *Stadion* 24, 1, 1998, 31–57.
- LORIOU 2006 = X. LORIOU, Le culte impérial dans le Pont sous le Haut-Empire, in: A. VIGOURD / X. LORIOU / A. BÉRENGER-BADEL / B. KLEIN (éd.), *Pouvoir et religion dans le monde romain. En hommage à Jean-Pierre Martin*, Paris 2006, 521–540.
- LORIOU 2011 = X. LORIOU, La province de Pont-Bithynie sous le Haut-Empire: assise territoriale et administration, in: S. BENOIST / A. DAGUET-GAGEY / C. HOËT-VAN CAUWENBERGHE (éd.), *Fragments d'empire, fragments de mémoire. Pouvoirs et identités dans le monde romain impérial. II^e s. av. n. è.-VI^e s. de n. è.*, Lille 2011, 257–286.
- MCCABE 1991 = D.F. MCCABE, *Didyma Inscriptions. Halikarnassos Inscriptions. Texts and List. «The Princeton Project on the Inscriptions of Anatolia»*, The Institute for Advanced Study, Princeton. Packard Humanities Institute CD #6, 1991.
- MACRIDY 1905 = T. MACRIDY, *Altertümer von Notion*, *JÖAI* 8, 1905, 155–173.
- MADSEN 2009 = J.M. MADSEN, *Eager to be Roman. Greek Response to Roman Rule in Pontus and Bithynia*, London 2009.
- MAGIE 1950 = D. MAGIE, *Roman Rule in Asia Minor to the End of the Third Century after Christ*, Princeton 1950.
- MAREK 1993 = C. MAREK, *Stadt, Ära und Territorium in Pontus-Bithynia und Nord-Galatia*, Tübingen 1993.
- MAREK 2003 = C. MAREK, *Pontus et Bithynia. Die römischen Provinzen im Norden Kleinasien*, Mainz 2003.
- MAREK 2011 = C. MAREK, *Zur Epigraphik von Pompeiopolis: eine Zwischenbilanz*, in: L. SUMMERER (Hg.), *Pompeiopolis I, eine Zwischenbilanz aus der Metropole Paphlagoniens nach fünf Kampagnen (2006–2010)*, Langenweißbach 2011, 189–193.
- MAREK 2015 = C. MAREK, *Epigraphy and the provincial organisation of Paphlagonian cities in the Roman Empire*, in: K. WINTHER-JACOBSEN / L. SUMMERER (ed.), *Landscape Dynamics and Settlement Patterns in Northern Anatolia during the Roman and Byzantine Period*, Stuttgart 2015, 307–328.
- MELLOR 1975 = R. MELLOR, *ΘΕΑ ΡΩΜΗ. The Worship of the Goddess Rome in the Greek World*, Göttingen 1975.
- MITCHELL 2007 = S. MITCHELL, *Römische Macht im frühkaiserzeitlichen Ankara. Verwaltung oder Herrschaft?*, in: R. HAENSCH / J. HEINRICH (Hg.), *Herrschen und Verwalten. Der Alltag der römischen Administration in der Hohen Kaiserzeit*, Köln/Wien 2007, 366–377.
- MITFORD 1991 = T. B. MITFORD, *Inscriptiones Ponticae. Sebastopolis*, *ZPE* 87, 1991, 181–243.
- MORETTI 1953 = L. MORETTI, *Iscrizione agonistiche greche*, Roma 1953.
- NOLLÉ 2012 = J. NOLLÉ, *Stadtprägungen des Ostens und die „explosion agonistique“*. Überlegungen zu Umfang, Aussagen und Hintergründen der Propagierung von Agonen auf den Prägungen der Städte des griechischen Ostens, in: K. COLEMAN / J. NELIS-CLÉMENT (éd.), *L'organisation des spectacles dans le monde romain*, Genève 2012, 1–45.
- PONT 2010 = A.-V. PONT, *Orner la cité. Enjeux culturels et politiques du paysage urbain dans l'Asie gréco-romaine*, Bordeaux 2010.
- PRICE/TRELL 1977 = M.J. PRICE / B.L. TRELL, *Coins and their Cities. Architecture on the Ancient Coins of Greece, Rome, and Palestine*, London 1977.
- PRICE 1984 = S.R.F. PRICE, *Rituals and Power. The Roman Imperial Cult in Asia Minor*, Cambridge 1984.

- PUECH 2004 = B. PUECH, Des cités-mères aux métropoles, in: S. FOLLET (éd.), L'hellénisme d'époque romaine: nouveaux documents, nouvelles approches (I^{er} s. a. C.-III^e s. p. C.). Actes du colloque international à la mémoire de Louis Robert, Paris, 7–8 juillet 2000, Paris 2004, 357–404.
- Recueil = W.H. WADDINGTON/E. BABELON/T. REINACH, Recueil général des monnaies grecques d'Asie Mineure. I, 2. Bithynie (jusqu'à Juliopolis), Paris 1908; Recueil général des monnaies grecques d'Asie Mineure. I, 4. Prusa, Prusias, Tius, Paris 1912; Recueil général des monnaies grecques d'Asie Mineure. I, 1. Pont et Paphlagonie, Paris 1925 (2^{ème} éd.).
- RÉMY 1986 = B. RÉMY, L'évolution administrative de l'Anatolie aux trois premiers siècles de notre ère, Lyon 1986.
- ROBERT 1937 = L. ROBERT, Études anatoliennes. Recherches sur les inscriptions grecques de l'Asie Mineure, Paris 1937.
- ROBERT 1980 = L. ROBERT, À travers l'Asie Mineure. Poètes et prosateurs, monnaies grecques, voyageurs et géographie, Paris 1980.
- RPC I = A. BURNETT/M. AMANDRY/P. P. RIPPOLÈS, Roman Provincial Coinage, vol. 1, London-Paris 1992 (1998).
- RPC II = A. BURNETT/M. AMANDRY/P. P. RIPPOLÈS, Roman Provincial Coinage, vol. 2, London/Paris 1999.
- SCHULTZ 1989 = H.-D. SCHULTZ, Megalopolis-Sebasteia, in : G. LE RIDER/K. JENKINS/N. WAGGONER/U. WESTMARK (ed.), Numismatic studies in memory of C. M. Kraay and O. Mørkholm, Louvain-la-Neuve 1989, 259–266.
- SNG France 7 = J. DALAISON, Sylloge Nummorum Graecorum. France 7. Département des Monnaies, Médailles et Antiques. Paphlagonie, Pont et Arménie Mineure, Bordeaux 2015.
- SØRENSEN 2015 = S. L. SØRENSEN, A Re-examination of the Imperial Oath from Vezirköprü, *Philia* 1, 2015, 14–32.
- STRUVE 1965 = V. STRUVE, Corpus inscriptionum regni Bosporani, Moscou-Leningrad 1965.
- VITALE 2012 = M. VITALE, Eparchie und Koinon in Kleinasien von der ausgehenden Republik bis ins 3. Jh. n. Chr., Bonn 2012.
- VITALE 2014 = M. VITALE, "Pontic" communities under Roman rule. Polis self-representation, provincialisation and the koina "of Pontus", in: T. BEKKER-NIELSEN (ed.), Space, Place and Identity in Northern Anatolia, Stuttgart 2014, 49–61.
- WESCH-KLEIN 2001 = G. WESCH-KLEIN, Bithynia, Pontus et Bithynia, Bithynia et Pontus – ein Provinzname im Wandel der Zeit, *ZPE* 136, 2001, 251–256.
- WILSON 1960 = D.R. WILSON, The Historical Geography of Bithynia, Paphlagonia and Pontus in the Greek and Roman Periods: a New Survey with Particular Reference to Surface Remains Still Visible, Oxford 1960 (Thesis Submitted to the Board of the Faculty of Litterae Humaniores of Oxford University for the Degree of Bachelor of Letters in Michaelmas Term).
- WOJAN 2003 = F. WOJAN, Kérasonte du Pont sous l'Empire romain. Étude historique et corpus monétaire, *RN* 159, 2003, 257–290.
- WOJAN 2006 = F. WOJAN, Trapézonte du Pont sous l'Empire romain. Étude historique et corpus monétaire, *RN* 162, 2006, 181–229.

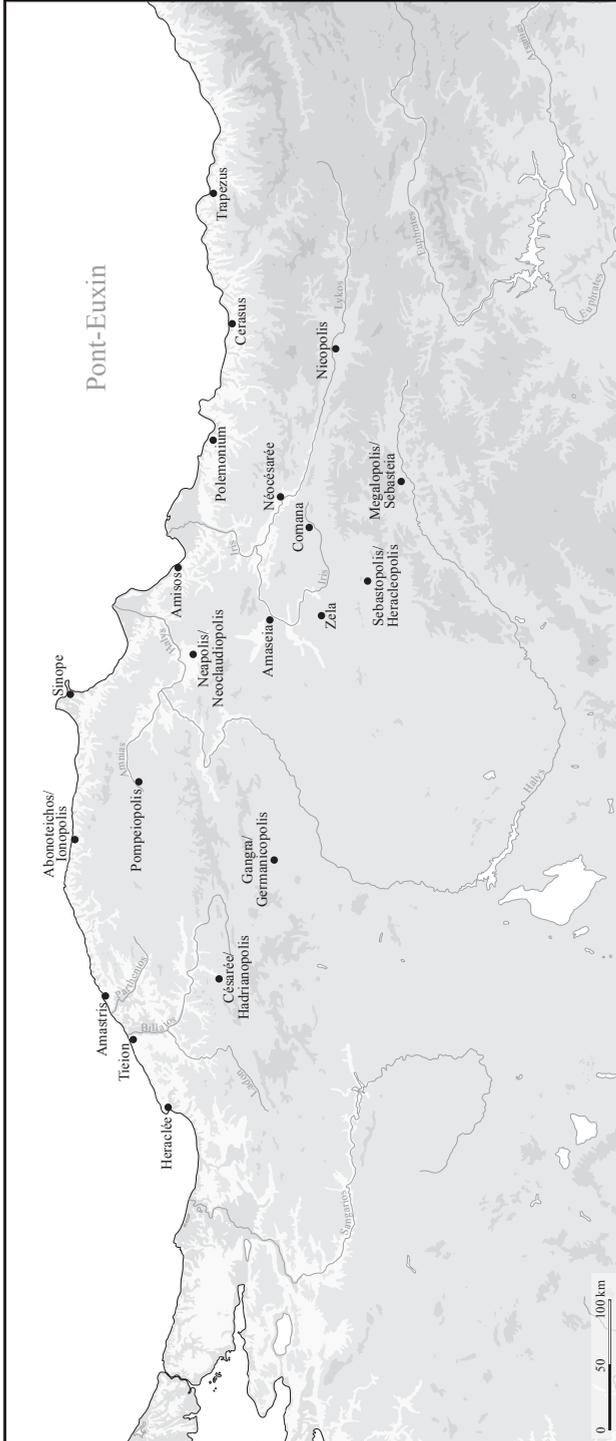




Fig. 2: 1. DALAISON 2007, 219 n° 30a (Gotha?); 2. RPC II 1629 (Private collection JSW Texas); 3. BRICAULT/DELRIEUX 2014, 33 GG/60 n° 76 (Paris, 1972/1188 = SNG France 7, n° 165) ; 4. BRICAULT/DELRIEUX 2014, 26 GG/29 n° 32 (München); 5. BRICAULT/DELRIEUX 2014, 41 GG/90 n° 114a (Berlin, IMHOOF-BLUMER 1900); 6. BRICAULT/DELRIEUX 2014, 32 GG/56 n° 69b (Berlin, Löbbecke 1906); 7. ÇIZMELI 2006, 82 n° 497d (Paris, FG 1 = SNG France 7, n° 959)

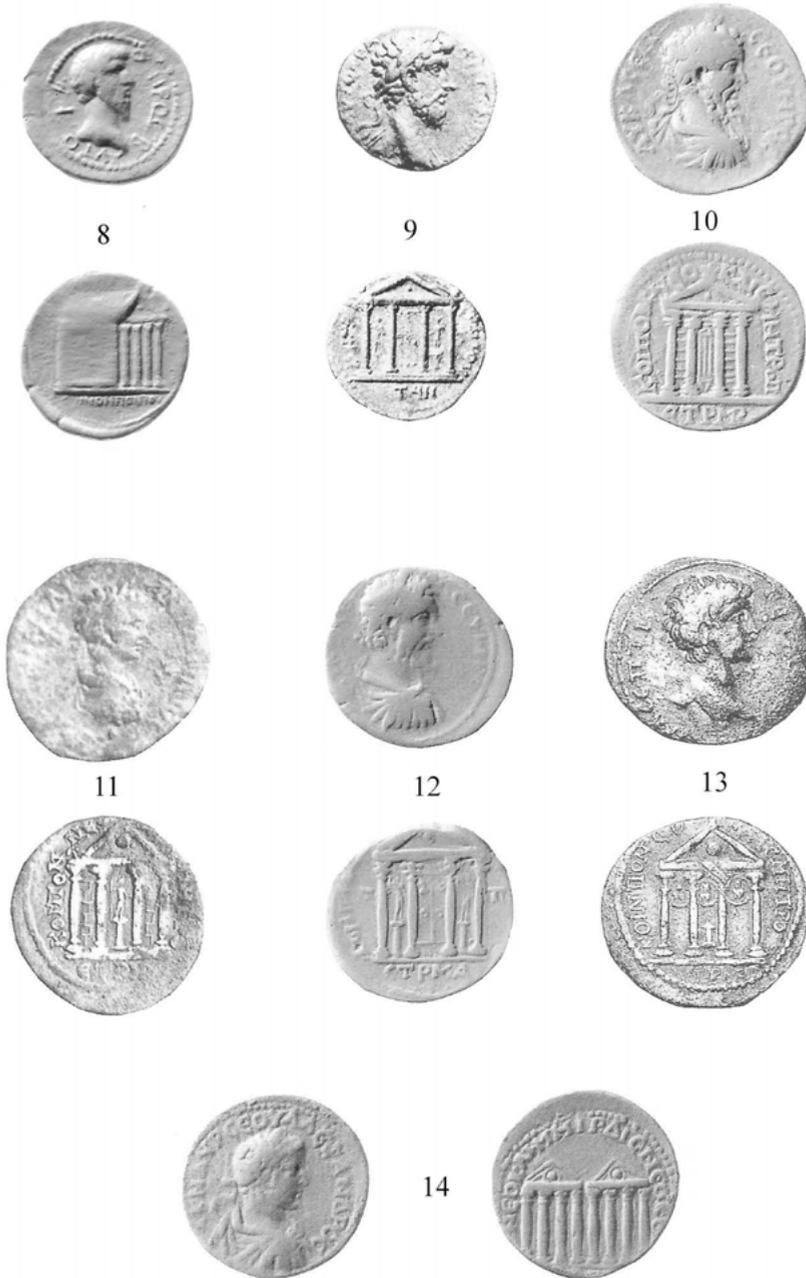


Fig. 3: 8. ÇIZMELI 2006, 82 n° 501a (Paris, Grand Duc 866/l = SNG France 7, n° 960); 9. ÇIZMELI 2006, 82 n° 496a (vente Schulten, octobre 1987, n° 574); 10. ÇIZMELI 2006, 25 n° 59a (Berlin, 136/1914); 11. ÇIZMELI 2006, 38 n° 169a (vente Giessener Münzhandlung 79, 1996, n° 351); 12. ÇIZMELI 2006, 20 n° 21a (Berlin, Löbbbecke 1906); 13. ÇIZMELI 2006, 42 n° 200a (vente Classical Numismatic Group 27, 1993, n° 1206); 14. ÇIZMELI 2006, 49 n° 255a (Paris, FG 1972/922 = SNG France 7, n° 1737)

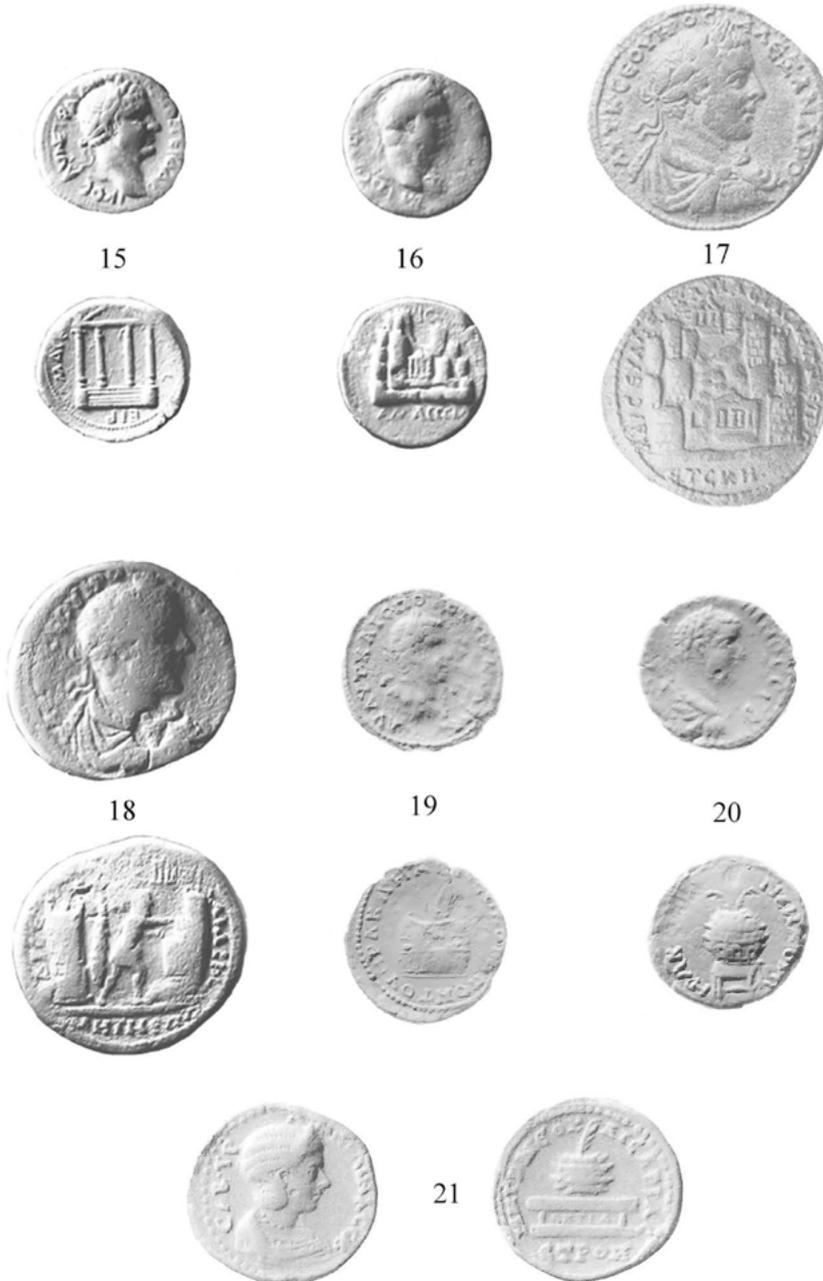


Fig. 4: 15. DALAISON 2008, 68 n° 32a (Berlin, Imhoof-Blumer 1900); 16. DALAISON 2008, 66 n° 19 (München); 17. DALAISON 2008, 134 n° 580a (Amasya, 95.6.1); 18. DALAISON 2008, 135 n° 587a (London, BM 1975-5-12-3); 19. SNG France 7, n° 382 (Paris, FG 732); 20. SNG France 7, n° 383 (Paris, FG 730); 21. ÇIZMELI 2006, 64 n° 360a (London, BM 1979-1-1-1195)

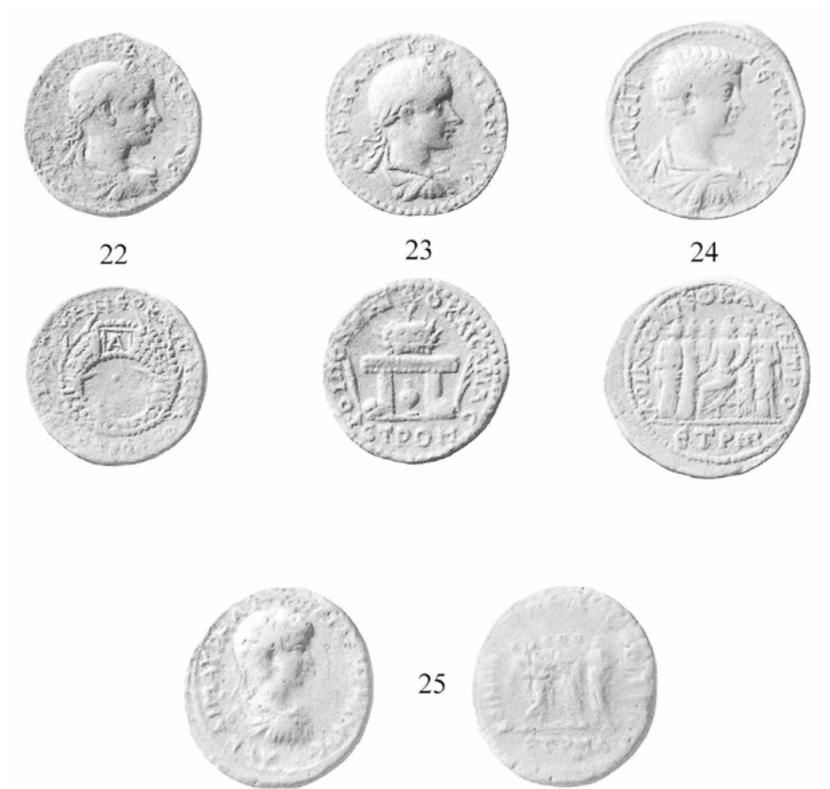


Fig. 5: 22. ÇIZMELI 2006, 61 n° 348a (London, BM 1840-12-26-333); 23. ÇIZMELI 2006, 59 n° 331a (SNG von Aulock n° 6762); 24. ÇIZMELI 2006, 44 n° 215a (Berlin); 25. ÇIZMELI 2006, 31 n° 112a (London, BM 1982-6-30-2)